



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Transition  
énergétique  
un débat national**

**Lilian Thuram  
racisme et homophobie  
vont de pair**



**Enseigner les sciences :  
un enjeu citoyen**

PROFITEZ  
DES CHÈQUES-VACANCES

Le saviez vous ?  
En 2013, bénéficiez  
de tous les avantages  
des Chèques-Vacances !  
**Renseignez-vous vite !**



Professionnels de l'éducation, profitez  
d'une épargne **bonifiée** de **10 et 30%**.

Pour toute information ou demande de formulaire :

- sur le site Internet : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**

Coût d'un appel local



SÉJOURS  
& TRANSPORTS



HÉBERGEMENT



RESTAURATION



CULTURE  
& DÉCOUVERTE



LOISIRS  
& DÉTENTE

Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs,  
partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union  
européenne chez nos **170 000** partenaires du tourisme et des loisirs.

  
**ancv**  
CHÈQUE-VACANCES

Revue de la  
Fédération Syndicale  
Unitaire  
104, rue Romain  
Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél :  
fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X  
Directeur  
de la publication :  
Bernadette Groison  
Rédaction :  
Marianne Baby,  
Monique Daune,  
Emmanuel Guichardaz,  
Jacques Mucchielli,  
Isabelle Sargeni-Chetaud,  
Valérie Sipahimalani.  
Conception :  
agence Naja

Publicité :  
Com d'habitude  
publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
E-Mail :  
contact@comdhabitude.fr

ANCV p. 2  
GMF p. 32

Joint à ce numéro,  
un supplément PACA  
et un supplément  
retraités

Compogravure : CAG  
Impression : SIEP

Prix au numéro :  
0,70 €  
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez  
d'adresse, veuillez  
communiquer  
vos nouvelles  
coordonnées  
à votre syndicat.



## sommaire

### sociales

L'austérité fait rage 5

Séparation et régulation  
des activités bancaires 6

### publiques

Un projet de loi à la découpe 11

### éducatives

Rémunérations  
en discussions 13

Décrocheurs, ça suffit! 15

### c'est demain

La transition énergétique 24

### culturelles

Le marché du street-art 28

## DOSSIER

### Enseigner les sciences : un enjeu citoyen

Enseigner les sciences à  
tous, alors que les in-  
formations scientifiques  
sont omni présentes  
dans notre environne-  
ment quotidien via In-  
ternet et les médias ?  
Plus que jamais une  
nécessité !



© DONNELLYNAJA

### Racisme, homophobie, une même logique

Militant de l'éducation  
contre le racisme et  
pour l'égalité des  
droits, l'ancien foot-  
balleur et Champion du  
monde 1998 Lilian  
Thuram a reçu la Lé-  
gion d'Honneur à  
Pâques.



© MIRAINAJA

## édito

### À quand la morale sociale ?



Bernadette Groison

Morale laïque, moralisation de la vie politique... l'actualité déborde de bonnes intentions mais si on essayait aussi la morale sociale? Face aux effets de la crise, permettre enfin des progrès pour tous serait un engagement majeur.

C'est ce que la FSU attend du gouvernement lors de la prochaine conférence sociale.

D'autant que la crise économique et sociale se double désormais d'une crise politique qui présente le risque pour la démocratie du développement de forces porteuses d'exclusion, de racisme, de xénophobie, de recul démocratique...

Il est donc urgent de fixer le cap d'une politique qui donne sens aux valeurs de justice sociale, de solidarité, de démocratie et d'égalité.

Cela impose aussi au mouvement syndical de ne pas s'empêtrer dans des divisions mais d'offrir le plus unitairement possible des perspectives aux salariés, chômeurs, jeunes et retraités pour construire les nécessaires alternatives et mobilisations afin de peser sur les choix à venir. La FSU est prête à y jouer sa partition!

## Les forçats du textile

Il aura fallu plus de mille morts dans l'effondrement d'ateliers au Bangladesh pour entendre parler des abominables conditions de travail de ceux et surtout celles qui font les vêtements vendus en masse en Europe. L'OIT (organisation internationale du travail), plusieurs ONG avaient pourtant tiré le signal d'alarme. Avec des salaires moyens de 30 euros mensuels et quasiment pas de droit du travail, le Bangladesh est le deuxième exportateur mondial de vêtements. Tout en critiquant assez hypocritement les conditions de sécurité insuffisantes, des marques occidentales continuent de faire pression sur les prix, les sous-traitants... et donc les ouvriers. Le gouvernement bangladais a convenu qu'il fallait « pour rassurer les investisseurs » créer une commission d'inspection des 4 500 usines du pays. Le syndicat des ouvriers du textile bangladais a lancé un appel, relayé par de nombreuses associations comme Oxfam pour contraindre les industriels à indemniser les victimes.

> ESPAGNE

# Débat sur l'expropriation

En Espagne, la lutte contre les expropriations de logements a pris un tour solidaire : la Plateforme des victimes de l'hypothèque (PAH) a obtenu la mise en débat au parlement d'une loi sur le logement.

Chômage (25 % de la population active), surendettement et incapacité de rembourser : 200 000 familles espagnoles ont été expulsées de leur logement l'an passé à la demande des banques. L'arrivée massive de ces logements sur le marché depuis 2008 a provoqué l'effondrement de la bulle immobilière, leur vente ne suffisant plus à éponger les dettes des familles. Une série de suicides a provoqué la prise de conscience de la gravité de la situation. Fondée en 2009 à Barcelone, la PAH lutte contre les expulsions, effectue la médiation entre les familles, les banques et la justice, et négocie pour éviter les drames. Elle s'appuie notamment sur de grands rassemblements et des manifestations. Ayant réuni plus de 1,4 million de signatures, elle a obligé le parlement espagnol à examiner en février une Initiative législative



L'Espagne en 2007, avant la bulle immobilière

populaire visant l'extinction de la dette avec la saisie du logement, un moratoire sur les expulsions, et la transformation en logements sociaux des nombreux locaux vacants appartenant maintenant aux banques.

Le mouvement a trouvé un soutien en mars dernier avec le jugement de la Cour de justice européenne déclarant la réglementation espagnole « contraire au droit de l'Union », car ne permettant pas à la justice de rétablir les droits des expulsés.

Le gouvernement a alors annoncé son intention de mettre la loi en conformité avec l'Union. Accusée de radicalisation par des partis politiques qui n'apprécient pas les pressions dont ils font l'objet, la PAH continue actuellement d'agir afin d'obtenir du gouvernement qu'il tienne ses engagements.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

## MÉTIER

### Un métier de contact

Paul Chevrier exerce les fonctions de garde-champêtre au sein du syndicat intercommunal de Valberg, dans l'arrière-pays niçois, qui regroupe les communes de Péone et Guillaumes.

Dans ce décor naturel (nous sommes dans le parc national du Mercantour), Paul et sa collègue Loetitia veillent ensemble sur ce territoire. « Nous assurons une présence constante sur le terrain, 365 jours pas an ». L'été, 3 agents contractuels viennent renforcer cette petite équipe, la fréquentation du site étant tout simplement décuplée, passant de 1 500 à 15 000 personnes. Paul exerce une surveillance toute particulière sur les « véhicules terrestres à moteur » - comprendre les 4X4, les motos, les quads... - qui tentent régulièrement de pénétrer dans le site. Cet ancien gendarme n'hésite pas à verbaliser. Son secret ? Une procédure « très bien torchée ». « Si la procédure est mal faite, il n'y a pas



Paul Chevrier

Garde-champêtre à Valberg

de suivi, et l'affaire ne peut aboutir », explique-t-il. C'est après vingt-deux ans passés au sein de la Gendarmerie Nationale que Paul a intégré, à 41 ans, cette nouvelle fonction « Je cherchais un métier qui me permettait de continuer à être en contact avec le monde rural ». Et le contact, c'est l'essence du métier selon lui : avec les bergers lors de la transhumance, avec les pisteurs de la station de ski, mais aussi les personnes âgées isolées... Une spécificité que les gardes-champêtres, regroupés au sein de la section « police territoriale de l'environnement », du SNE-FSU ont défendu en dernier lors d'une rencontre avec le ministre de l'intérieur Manuel Vals. Au menu également, le souhait d'une meilleure reconnaissance de la fonction, mais aussi la parité de traitement avec leurs collègues de la police municipale, et l'accès à une formation continue.

Emmanuel Guichardaz

&gt; EUROPE

# L'austérité fait rage

20 millions de chômeurs en Europe, des jeunes générations sinistrées en Espagne ou en Grèce : c'est au niveau de l'Europe que s'est installée une récession persistante. Ce n'était pas une issue fatale de la crise de 2008.

De nombreux économistes de plus en plus « atterrés », des syndicalistes n'ont cessé de dire que les politiques d'austérité mises en œuvre sous l'égide de la Commission européenne, les pressions sur l'emploi et les salaires ne pouvaient aboutir qu'à une croissance de plus en plus faible.

En France, le nombre de chômeurs sans activité pourrait atteindre, selon le FMI, 11,2 % en fin d'année et 11,6 % en 2014. L'économie française est donc elle aussi considérée comme en récession avec, facteur aggravant, un net recul de la consommation des ménages. La spirale infernale « chômage, baisse du pouvoir d'achat, baisse de la consommation et donc baisse des recettes publiques » a fait son œuvre. Le gouvernement français a d'ailleurs dû admettre que la reprise serait encore plus faible que prévue en 2014 (1,2 %) puis 2015 (2 %).

Tout cela justifierait un net changement de cap, au niveau européen comme au niveau français. Ce serait possible et les pistes ne manquent pas, notamment d'en finir avec le dogme de réduction des dépenses publiques mais aussi avec la fraude fiscale organisée ou la priorité à la rentabilité à court terme du capital. On n'en est pas là. En France, la seconde Conférence sociale des 20 et 21 juin prochains se prépare dans le contexte d'un programme de stabilité qui prévoit à nouveau 20 milliards

d'euros de restriction budgétaire en 2014, d'une baisse annoncée des dépenses publiques et d'une fragilisation de l'emploi. En Europe, c'est toujours le leitmotiv de la rigueur qui est renvoyé aux pays asphyxiés.

Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour « s'indigner » mais aussi avancer dans les solidarités. La CES (Confédération européenne des syndicats) associée à l'altersommet prévoit une semaine de mobilisation syndicale à la mi-juin. L'altersommet qui se réunira les 7 et 8 juin à Athènes se terminera par une grande manifestation européenne. Ce sera un rendez-vous important réunissant des centaines de syndicalistes et militants de mouvements sociaux et la FSU y sera présente !

ISABELLE SARGENI-CHETAUD



Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour « s'indigner » mais aussi avancer dans les solidarités.

## Amnistie sociale

Après le revirement incompréhensible du gouvernement, la FSU a demandé aux députés de voter la loi d'amnistie sociale. Sous le gouvernement Sarkozy, l'intimidation les syndicalistes était devenue la règle. Le nombre de poursuites et de condamnations a explosé, avec des sanctions totalement disproportionnées par rapport aux actes reprochés. Le projet de loi avait déjà été largement allégé par le Sénat. Pour les syndicalistes, qui se retrouvent en première ligne pour défendre l'ensemble des salariés dans une période de crise aiguë, c'est une question de justice sociale. C'est aussi un signe majeur d'apaisement qu'attendent les salariés et les chômeurs du gouvernement actuel.

## Stopper l'évasion fiscale !

Tous les ans, 60 à 80 milliards d'euros fuient les caisses publiques de manière illégale via l'évasion fiscale. On voit bien qu'au-delà de l'éthique, cette question recouvre des enjeux économiques considérables qui confirment la nécessité de mener une lutte résolue contre cette évaporation frauduleuse vers les paradis fiscaux !

Un appel au président de la République initié par Attac met en avant 5 propositions concrètes pour en finir avec la négligence et même la complaisance des pouvoirs publics vis-à-vis de l'évasion fiscale. Embaucher 1 000 agents de contrôle fiscal ; établir une liste crédible des paradis fiscaux ; communiquer l'identité de tous les ressortissants français détenteurs de comptes à l'étranger ; donner 12 mois aux banques opérant en France pour fermer leurs filiales dans ces paradis ; imposer aux multinationales le « reporting par pays » pour éviter toutes les manipulations. La FSU s'est associée à l'appel, soutenu entre autres par le Collectif pour un audit citoyen de la dette publique (auquel participent Attac et, au plan syndical, la FSU, la CGT et Solidaires). La FSU appelle les personnels à signer massivement cet appel. (<http://www.france.attac.org/dossiers/stoppez-levasion-fiscale>).

# Séparation et régulation des

Séparer les activités de dépôt des banques des activités spéculatives qui ont généré la crise de 2008, c'est une nécessité. En France, la future loi reste pour l'instant trop limitée.

Dans son discours du Bourget du 22 janvier 2012, le candidat François Hollande avait désigné le monde de la finance comme son principal adver-

latives ». Dans son 7<sup>e</sup> engagement pour la France, il avait notamment écrit : « Je veux mettre les banques au service de l'économie. Je séparerai les activités des banques qui sont utiles à l'investissement et à l'emploi, de leurs opérations spéculatives... ». Tous les espoirs étaient donc permis quand le gouvernement déposa en février son projet de loi bancaire de séparation et régulation des activités bancaires. Mais, contrairement à l'objectif annoncé, la future loi n'apporte que des ajustements à la marge au modèle de banque universelle qu'elle est censée corriger.

## La dérégulation à l'origine de la crise

La crise financière résulte de la dérégulation financière opérée depuis que les « marchés » ont été érigés en modèle par les néolibéraux. Elle a commencé avec celle des subprimes\* à l'été 2007 quand les ménages américains, surendettés, ne pouvaient plus rembourser leurs prêts immobiliers. Les banques ayant titrisé ces crédits à haut risque en les associant à des crédits sains, cela a entraîné une importante dépréciation des actifs que les banques les plus exposées ont dû vendre pour se refi-

naner. Personne ne sachant précisément qui détenait des subprimes, il s'en est suivi une crise de confiance au sein du système bancaire, puis une crise de liquidité dans de nombreux établissements. En intervenant massivement pour éviter les faillites des plus fragilisés, voire en nationaliser certains, les États ont dégradé leurs propres comptes et font face aujourd'hui à la défiance des marchés sur leur capacité à rembourser leur dette.

Il faut donc revenir à la séparation nette des banques de détail (destinées à financer l'économie en accordant des crédits aux ménages et aux entreprises) et des banques d'investissement (tournées vers les profits financiers et la spéculation) qui était la règle après la crise de 1929... avant d'être abandonnée dans les années 1980 avec le résultat que l'on connaît ! Les banques universelles ont utilisé les dépôts des particuliers pour spéculer pour leur propre compte sur les marchés financiers, achetant des produits qui se sont révélés « toxiques » comme les subprimes, ou prêtant aux hedge funds\*.

## Spéculation ou produits dérivés

Or, la future loi vise seulement à séparer les activités spéculatives des banques des « activités bancaires utiles »... et non des « activités de crédit ». Le critère d'« utilité » est tellement flou qu'il permettra de fait aux banques de continuer à avoir des positions spéculatives avec les dépôts. Le principe de filialisation censé séparer les activités spéculatives des activités de dépôt n'est en effet pas clairement défini : on ne retrouve dans la filiale que l'activité de « trading pour compte propre », très difficile à distinguer de l'activité de « tenue de marché » qui reste dans la maison mère.

Point positif, le texte prévoit l'inter-



La Société Générale, champion des produits dérivés, annonce la suppression de mille postes.

saire et indiqué sa volonté de faire voter une loi sur les banques « [les obligeant] à séparer leurs activités de crédit de leurs opérations spéculatives ».

## Petit lexique

- **Hedge funds** : fonds d'investissement hautement spéculatifs qui ne sont financés que par de l'argent emprunté. Leur banqueroute peut mener à des faillites en chaîne.
- **Rapport Liikanen** : rapport de la commission d'experts européen sur la réforme bancaire qui a présenté un ensemble de recommandations en octobre 2012. Il prévoyait notamment de filialiser toutes les activités, y compris celles liées à la tenue de marché.
- **Subprimes** : prêts (notamment immobiliers) accordés à des taux élevés à des emprunteurs jugés risqués. Peu solvables, ces derniers ne bénéficient pas des meilleurs taux d'intérêt (prime rates) et sont obligés de s'endetter à des taux plus coûteux (subprimes).
- **THF (ou Trading haute fréquence sur les transactions en devises)** : exécution à grande vitesse de transactions financières à partir d'ordinateurs.

# activités bancaires

La banque suisse UBS, en délicatesse avec plusieurs états pour son rôle dans les défiscalisations sauvages.

© TRÉVIERS/NAJA

diction de la spéculation sur les produits dérivés de matières premières agricoles et celle d'opérations spéculatives via le THF\*. Mais ces opérations représentent une faible proportion de l'activité des banques françaises (moins de 2 % selon leurs propres estimations).

## Un caractère international

Un autre volet porte sur la résolution des crises. La Banque de France devient le régulateur et pourra décider de démanteler une banque, voire la fermer, pour faire payer les actionnaires. C'est une bonne chose sur le papier. Mais la dette souveraine de la France dépendant des marchés, on peut douter que sa banque nationale soit en capacité de s'attaquer à de puissants lobbies. L'État paiera sans doute les pots cassés pour éviter des faillites retentissantes.

Certes, en raison de leur caractère international, la France ne peut pas arriver toute seule à faire évoluer les marchés financiers. Mais en « tirant » la première pour préempter ce qui doit se passer en Europe, elle aurait dû montrer l'exemple. Ce ne sera pas le cas avec cette réforme bancaire qui torpille les ambitions pourtant modestes du rapport Liikanen\*.

MONIQUE DAUNE

## 3 questions à Thomas Coutrot : « Un rôle trop important... »

### En quoi cette réforme bancaire n'en est pas une ?

Le candidat François Hollande avait promis de couper en deux les banques, pour séparer les activités spéculatives, hautement risquées, de celles de gestion des dépôts et de financement de l'économie réelle. Au final, il n'en sera rien. La « réforme » autorise les banques à continuer à gérer des centaines de milliards de dollars de produits dérivés, du moment qu'elles ne le font pas pour leur propre compte mais pour des clients. Les « hedge funds », ces fonds ultras spéculatifs qui jouent un rôle majeur de déstabilisation, ont même été bénis par Pierre Moscovici, qui les a qualifiés d'« acteurs indispensables du financement des PME » !

Permettra-t-elle de contrôler l'activité des banques dans les paradis fiscaux ? Au départ le projet de loi ne

contenait rien sur les paradis fiscaux. Les associations et syndicats réunis dans la Plateforme paradis fiscaux et judiciaires ont réussi à convaincre les députés, malgré Bercy, d'introduire une disposition novatrice, obligeant les banques à publier les chiffres de leurs activités dans chaque pays où elles sont implantées. Ainsi il sera possible de détecter les filiales qui gèrent des masses énormes de capitaux en employant très peu de salariés et en payant très peu d'impôts, caractérisant ainsi une activité orientée vers l'évasion fiscale. Pour autant la transparence ne suffira pas, il faudra aussi une action résolue des pouvoirs publics et de l'opinion pour obliger les banques à cesser ces activités.

### Quelle serait une véritable réforme bancaire ?

ATTAC a publié un rapport. L'idée générale en est



Thomas Coutrot, porte-parole d'ATTAC France, corédacteur du Manifeste d'économistes atterrés.

simple : le rôle des banques est trop important dans nos économies pour que leurs actionnaires continuent à les diriger seuls, à encaisser les profits en temps normal tout en préparant la prochaine crise bancaire où l'intervention publique les sauvera. D'où vingt propositions, allant des plus immédiates - l'interdiction des activités spéculatives et des paradis fiscaux, l'obligation d'évaluer les conséquences écologiques des projets financés, etc. - jusqu'aux plus ambitieuses - la socialisation des banques, c'est-à-dire leur mise sous le contrôle de la société civile.

## Complémentaire santé obligatoire

La généralisation d'une complémentaire santé collective obligatoire sera certes une avancée pour les 6 millions de salariés du privé (sur 18 millions) qui ne bénéficient pas aujourd'hui d'une couverture santé aidée par leurs employeurs. Mais elle risque aussi de favoriser les assurances privées et les instituts de prévoyance, au détriment des mutuelles. Et elle ne règle pas le problème du financement des complémentaires pour les étudiants, les chômeurs, les retraités, les agents de la fonction publique ! Des fonctionnaires risquent de quitter leur mutuelle pour bénéficier de la complémentaire santé de leur conjoint salarié (un bénéfice qui tombe quand le conjoint part à la retraite). Un tel siphonnage fragiliserait les valeurs solidaires de la mutualité. Pour la FSU, le rapport entre sécurité sociale et complémentaires ne peut pas être tranché au détour d'un accord qui ne porte que sur une partie des individus. Il doit concerner l'ensemble de la société.

> ANI

# La flexibilité du travail à marche forcée

La loi dite de sécurisation de l'emploi a été définitivement votée par le Parlement. Après les votes en première lecture par les députés le 9 avril et par les sénateurs le 21 avril, les deux chambres ont en effet adopté le texte unique établi en commission paritaire mixte (7 députés et 7 sénateurs).



© CROSNANA

En dehors de quelques amendements de portée mineure, les députés n'ont guère eu l'occasion de faire évoluer le texte initial après l'engagement du gouvernement d'aboutir à une retranscription fidèle de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier rejeté par la CGT et FO mais signé par le MEDEF, la CFDT, la CFTC et la CGC. Au Sénat, le gouvernement a recouru à l'article 44-3 de la constitution pour imposer un vote sans débats sur les nombreux amendements déposés pourtant par des élus de la majorité.

La loi devrait être rapidement promulguée, si le conseil constitutionnel la valide telle quelle. Si elle pose les principes de nouveaux droits pour sécuriser les parcours professionnels des salariés (généralisation d'une couverture santé complémentaire, compte personnel de formation, droits rechargeables à l'assurance chômage,

modulation des cotisations employeurs d'assurance chômage en fonction de la nature du contrat...), l'entrée en vigueur de ces droits est renvoyée à des négociations ultérieures. Le texte prévoit également l'ouverture de négociations visant à encadrer le recours au temps partiel et la taxation des contrats précaires.

En revanche, les entreprises pourront rapidement invoquer de « graves difficultés économiques conjoncturelles » pour aménager la durée du travail de leurs salariés, baisser ou geler leurs salaires... en échange d'un engagement à ne pas supprimer d'emplois sur une période donnée. Pour être valable, l'accord local devra être signé par un ou plusieurs syndicats représentatifs ayant obtenu au moins 50 % des voix aux élections des représentants du personnel. Les procédures de licenciement collectifs sont également profondément revues, dans le cadre d'un accord collectif majoritaire ou d'un plan unilatéral de l'employeur, désormais homologué par l'administration dans des délais restreints. Il s'agit là d'une remise en cause du Code du travail, d'un recul des droits sociaux que la FSU continue de dénoncer à l'heure où les salariés ont au contraire, dans un contexte dramatique de plans de licenciements massifs, besoin de protections et de garanties.

MONIQUE DAUNE

## Représentativité syndicale

Ayant dépassé le seuil de 8 % de voix agrégées aux élections professionnelles dans le privé, les 5 confédérations actuelles CGT (26,77 %), CFDT (26 %), FO (15,94 %), CGC (9,43 %) et CFTC (9,3 %) demeurent « représentatives » pour négocier les accords interprofessionnels. La CGT reste en tête mais est talonnée par la CFDT.

Une fois défalquées les voix obtenues par les organisations non « qualifiées », leur poids relatif à prendre en compte dans les négociations est le suivant : CGT (30,6 %), CFDT (29,7 %), FO (18,2 %), CGC (10,8 %) et CFTC (10,3 %).

Pour être valide, un accord doit désormais être signé par un ou plusieurs syndicats totalisant 30 % des voix, sans être rejeté par 50 %. La CGT et FO, qui se sont opposées à l'ANI du 11 janvier, n'en totalisent aujourd'hui que 48,8 %.

&gt; POLITIQUE FAMILIALE

# Depuis plusieurs mois...

Se basant sur un « déficit prévu » en 2016 de 1,7 milliard, auquel il faut ajouter 500 millions d'euros « de mesures en faveur des familles pauvres et modestes » annoncées par le gouvernement en décembre, le principe de réaliser des économies dans la branche « famille » de la sécurité sociale est de plus en plus affirmé.



© TREVIER/INA

Le rapport demandé à Bertrand Fragonard a été présenté au premier ministre le 9 avril dernier.

L'idée essentielle est de soumettre les allocations familiales à des conditions de ressources. 5 pistes sont explorées, selon l'économie recherchée (450 millions, 650 millions, 850 millions, 1 milliard ou 1.55 milliard d'euros), en instituant des plafonds de ressources différents selon la composition de la famille.

Le rapport contient également un certain

nombre de mesures en faveur des ménages modestes.

Ainsi, les familles qui se caractérisent par de faibles niveaux de vie (familles avec trois enfants et familles monoparentales) pourraient bénéficier du Complément familial et de l'Allocation de soutien familial.

Pour la FSU, ces mesures ne permettraient pas de répondre aux enjeux d'une politique familiale ambitieuse, adaptée aux évolutions de la société et répondant aux besoins de toutes les familles. La FSU s'est également opposée à la proposition de moduler les allocations familiales selon les revenus, ce qui remettrait de fait en cause l'universalité des allocations familiales. De même, elle a

contesté la suppression de la réduction d'impôt sur le revenu lié à la scolarisation d'un enfant au collège et au lycée.

Alors que la cause du déficit – jugé « artificiel » par le Haut Conseil à la Famille – est due en grande partie aux exonérations de cotisations patronales, un nouveau durcissement du quotient familial conduirait à faire porter tous les efforts par les familles dans un contexte de crise économique qui les fragilise déjà.

EMMANUEL GUICHARDAZ

## Chômeurs et précaires en marche

Du 15 juin au 6 juillet, se déroulera une marche des chômeurs et des précaires vers Paris soutenue par plusieurs associations de chômeurs (MNCP, APEIS, AC !, DAL) et des organisations syndicales (FSU, Solidaires...). Les départs seront échelonnés en fonction des régions. Plusieurs étapes sont déjà prévues : Montpellier – Montauban du 15 au 21 juin ; Clermont-Ferrand – Montluçon du 22 au 26 juin ; Strasbourg – St-Dizier le 25 juin avec arrivée à Paris le 6 juillet ; Blois – Le Mans du 2 au 3 juillet ; Région parisienne du 3 au 6 juillet. Une marche est également en préparation à la Réunion.

Dans une situation économique particulièrement tendue, chômeurs et précaires ont plus que jamais besoin de solidarité, d'échanges et de visibilité.



© MIRANAJA

## Mariage pour tous, enfin !

Le 23 avril, le parlement a définitivement adopté la loi « ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe », par 331 voix pour contre 225 contre, et 10 abstentions. 6 députés UMP et 5 UDI ont finalement voté en faveur de ce texte. Que ce soit à l'Assemblée Nationale – où plusieurs incidents ont eu lieu – ou dans la rue, les opposants à l'ouverture de ce nouveau droit se sont pourtant déchaînés, multipliant les provocations, les amalgames honteux. Ils portent une lourde responsabilité dans la montée de l'homophobie dans notre pays.

Avec cette loi, la France a enfin le camp des pays progressistes. Il était temps que tous les couples soient reconnus et aient le libre choix de leur forme d'union, que les lesbiennes et les gays ne soient plus des citoyen-nes de seconde zone.

Il est maintenant temps aussi que, par le biais de l'adoption, les enfants de toutes les familles soient reconnus et protégés.

La vigilance reste de mise, d'autant que les opposants, malgré un fléchissement notable de la mobilisation, ne désarment pas, et que les mentalités doivent encore évoluer pour que ce droit soit pleinement appliqué, dans tous les domaines.

## Moins de sous-préfectures

Dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique, le Premier Ministre a fixé l'objectif d'une réduction des effectifs de l'Etat à 2,5% à l'horizon 2015. Dans ce cadre, le réseau des 238 sous-préfectures est visé. Un rapport de la Cour des comptes paru en février 2012 pointait déjà le fait que ce réseau devenait « de plus en plus inconsistant », fustigeant également un parc immobilier « surdimensionné ». Si le gouvernement refuse de parler d'une mesure dictée par la réduction des déficits budgétaires, il entend bien redessiner la carte des sous-préfectures. Le président de l'association du corps préfectoral parle de 60 fermetures possibles. Devant les critiques et la nécessité de maintenir une présence de l'état dans les zones rurales ou défavorisées, les sacrifices pourraient se concentrer sur les zones urbaines. La cartographie de ces circonscriptions administratives a peu évolué depuis 1926.

> FONCTION PUBLIQUE

# Discussions tous azymuts

Depuis plusieurs mois, les réunions avec le ministère de la fonction publique se multiplient : rémunérations, conditions de travail, formation professionnelle, dialogue social...



Un projet de protocole sur l'amélioration des conditions de travail prévoit le renforcement de la médecine de prévention.

Le protocole sur l'égalité professionnelle signé en mars, va être complété par la publication d'une circulaire et d'une charte du temps.

Une réflexion sur une nouvelle architecture de la fonction publique est également entamée : obligations des agents de droit public, devoir de réserve, sanctions, abrogation du cumul d'activité.

Un projet de protocole sur l'amélioration des conditions de travail prévoit le renfor-

cement de la médecine de prévention, des moyens des CHSCT et de la prévention des risques psycho-sociaux mais les propositions faites pour l'instant sont largement insuffisantes. La FSU exige des moyens plus ambitieux. Les rémunérations ont également été au centre des discussions. Pour la FSU, revaloriser la catégorie C ne peut suffire : c'est l'ensemble des grilles indiciaires qu'il faut refondre et la revalorisation du point d'indice est indispensable sans attendre une année supplémentaire. La suppression de la partie résultats de la PFR (prime de fonction et de résultats) est annoncée. Autre chantier, moins avancé, celui de la formation professionnelle dont « les outils et les pratiques sont à rénover ».

Le DIF (Droit individuel à formation), insuffisamment développé, est à améliorer. Plusieurs dossiers explosifs sont en attente : celui des allocations familiales ou celui des retraites. Pour la FSU, il est nécessaire d'améliorer la situation des personnels pour garantir la qualité du service public. La volonté d'améliorer le dialogue social doit maintenant se concrétiser et s'accompagner des moyens budgétaires nécessaires.

MARIANNE BABY

## La culture et la RGPP : le constat d'un désastre

Un rapport de l'inspection générale des affaires culturelles, relatif à l'évaluation des effets de la Révision générale des politiques publiques au ministère de la culture, confirme les analyses des organisations syndicales, en particulier le SNAC-FSU. Sans dévoiler quoi que ce soit d'inédit, il met en lumière le caractère systématique de la RGPP qui a engendré une crise sans précédent pour les agents du service public culturel et ses usagers. Le rapport dénonce la manipulation du langage par une hiérarchie qui a détourné systématiquement des mots tels que « autonomie », « transparence », « mutualisation », « simplification » mais aussi « courage », « progrès », « concertation », ou... « modernisation ». Les rythmes, de plus en plus tendus, par la réorganisation des services et des espaces de travail, ont participé à la désorientation générale. Enfin, l'individualisation systématique et la mise en concurrence des agents soutenue par une idéologie de l'évaluation à tous les niveaux ont abouti à une parcellisation des tâches et une promotion de la compétition qui, brisant les collectifs, ont sapé le sens des missions et provoqué des replis sur soi générateurs de stress. Tout en saluant l'initiative de la ministre qui a ordonné la mise en œuvre de ce rapport, le SNAC-FSU attend maintenant que les convergences évidentes entre les conceptions qu'il porte et les objectifs avancés par certains programmes ministériels se traduisent très vite par une politique de reconstruction du service culturel public.

&gt; DÉCENTRALISATION

# Un projet de loi à la découpe

C'est décidé, le gouvernement ne soumettra pas au parlement la globalité de la réforme de la décentralisation et de l'action publique préparée par Marylise Lebranchu. Très controversé, même par des élus de la majorité présidentielle, il est découpé en trois projets de loi distincts.



© TRÉVIERSINAJA

Le premier volet clarifiera les compétences des différentes collectivités.

Le premier projet de loi actuellement examiné au Parlement est consacré à la modernisation de l'action publique territoriale, à l'affirmation des métropoles, à la clarification des compétences entre collectivités avec désignation de chefs de file. Le deuxième portera sur le rôle des régions dans le domaine du développement économique et de l'égalité des territoires. Il devrait être examiné avant l'automne. Quant au troisième, celui qui fâche le plus les maires car il envisage le ren-

forcement des intercommunalités, il ne viendrait en fin de compte devant le Parlement que bien plus tard (après les élections municipales de 2014 ?)...

L'acte III de décentralisation en a donc pris un coup, même si le projet global du gouvernement demeure : peu de ruptures avec la loi de 2010 de Nicolas Sarkozy, imposition des métropoles, accentuation de la territorialisation de l'action publique, rôle renforcé des régions. Il est d'ailleurs lisible en filigrane dans d'autres textes de lois (éducation, enseignement supérieur, loi électorale).

Même si on est très loin des transferts de personnels entre État et collectivités territoriales liés à l'acte II (moins de 500 fonctionnaires d'État concernés contre 160 000 en 2004), c'est au niveau des Collectivités territoriales que les questions vont se poser, autour du « pacte de gouvernance territoriale » décidé entre élus dans les « conférences territoriales de l'action publique » qui fixeront la répartition des compétences, et leurs conséquences pour les services publics et leurs personnels !

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

## Alsace : Pas de collectivité unique

C'est le « Non » qui l'a emporté lors du référendum du 7 avril en Alsace, au grand dam des tenants de la fusion du Conseil régional d'Alsace avec les Conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Ce projet aurait eu des conséquences néfastes pour les services publics de proximité, pour les droits sociaux (notamment le droit du travail) et aurait entraîné la régionalisation d'un certain nombre de compétences relevant de l'État. Il aurait fallu, pour le valider, que le « Oui » représente plus de la moitié des suffrages et au moins 25 % des électeurs inscrits dans chacun des départements. Avec une participation d'à peine plus de 35 %, on était donc loin du compte. Désintérêt des électeurs ou réaction au déni démocratique des arrangements entre élus ?



© TRÉVIERSINAJA

## Paris, Lyon et Marseille: métropoles particulières

Le projet de loi crée un nouveau statut pour les métropoles (déjà prévues dans la loi de 2010) « afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion à l'échelle nationale » : un établissement public de coopération intercommunale d'un seul tenant et sans enclave, de plus de 400 000 habitants et comprenant des équipements « structurants » (gare, aéroport, université...). Paris, Lyon et Marseille auront chacune un statut différent. La « métropole Paris » regrouperait, dès 2016, la ville de Paris et les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre de son aire urbaine. La communauté urbaine de Lyon, projet déjà très avancé, absorberait l'ensemble des compétences du département sur son territoire. Quant à la « métropole Marseille – Aix-en-Provence », projet très contesté par les élus des Bouches-du-Rhône, elle serait imposée par fusion de la communauté urbaine de Marseille avec 5 autres communautés et syndicats d'agglomérations. Tout cela confirme les inquiétudes et désaccords exprimés par la FSU. Des compétences qui aujourd'hui relèvent d'une collectivité (la région par exemple) pourraient être déléguées à un autre (département ou métropole) dans le cadre d'une décentralisation « à la carte » où le contrat remplace la loi.

# MADE IN CAMBODGE : LE SALAIRE DE LA FAIM

En 2011, 2400 ouvrières se sont évanouies d'épuisement dans des usines textiles, à cause d'horaires de travail excessifs et faute de pouvoir se nourrir correctement.

La même année, **H&M, Zara, Levi's et GAP**, qui se fournissent massivement au Cambodge, ont réalisé un bénéfice total de 4,5 milliards d'euros.

Ces grandes marques d'habillement doivent permettre aux ouvrier-e-s qui fabriquent leurs vêtements de vivre décemment de leur salaire.



Demandez aux marques de verser un salaire vital aux ouvrier-e-s qui fabriquent leurs vêtements.



[www.ethique-sur-etiquette.org](http://www.ethique-sur-etiquette.org)

> REVENDICATIONS

# Rémunérations en discussions

La question des salaires et des carrières est de plus en plus prégnante dans l'éducation. Le ministère a annoncé l'ouverture prochaine des discussions.



© MIRANAJA

Ces discussions sont déclinées sur trois axes. Le premier concerne l'amélioration des rémunérations des personnels percevant les salaires les moins élevés, et la mise en place d'un suivi des enseignants contractuels en vue d'une harmonisation des pratiques académiques. Le deuxième ne concerne que les professeurs des écoles et les CPE. Seront étudiées la création d'une indemnité au bénéfice des enseignants du premier degré pour reconnaître des missions qu'ils accomplissent au titre du suivi et de l'évaluation des élèves, et la

convergence des taux de promotion à la hors classe DPE et CPE vers ceux des certifiés.

Le troisième axe concerne la valorisation des parcours professionnels, découlant de la création, en 2010, pour certains corps de catégorie A, de grades d'avancement accessibles sur la base des parcours professionnels antérieurs. Par ailleurs, un travail sur la « fluidité du déroulement des parcours de carrière des personnels des corps d'encadrement » sera engagé. Une attention particulière devrait également être portée à la revalorisation des carrières des médecins, infirmières et personnels du service social de l'éducation nationale.

Le ministère avait, dans un premier temps, soumis l'entrée en discussion à la signature, par les organisations syndicales, d'un protocole préalable. La FSU a dénoncé cette méthode et a obtenu gain de cause, elle pourra donc négocier sans être limitée aux seules propositions ministérielles ni avoir à parapher le moindre document. De nouvelles modalités de discussions et un nouveau texte devraient être présentés aux organisations. La FSU portera ses revendications sur la revalorisation du point d'indice et la reconstruction des carrières de l'ensemble des personnels.

EMMANUEL GUICHARDAZ

## Journée nationale de la réussite éducative

Conjointement organisée par le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère de la Ville, cette initiative visait à « coordonner les initiatives développées sur le terrain en faveur de la réussite éducative de tous les élèves ».

Le 15 mai dernier à la Sorbonne, des chercheurs, des responsables de l'éducation nationale, des élus locaux ont donc planché sur le décrochage scolaire, les relations avec les familles, le bien-être à l'école, la dynamique des territoires... Un observatoire de la réussite éducative devrait être prochainement créé, et une circulaire portant une « nouvelle alliance entre l'École et les parents » sera prochainement publiée... en attendant un autre chantier, celui de la refonte de l'éducation prioritaire.

## Circulez...

La circulaire de rentrée publiée par le ministère reprend, sur 17 pages, les grands axes du projet de loi d'orientation et de programmation pour l'école. 2013 se profile encore comme une année de transition. Cette circulaire annonce les 5 grandes priorités pour la rentrée prochaine : « reconstruire la formation professionnelle des métiers du professorat et de l'éducation, rénover en profondeur l'enseignement du premier degré, faire entrer l'École dans l'ère du numérique, atteindre des objectifs ambitieux de réduction du décrochage scolaire et le développement de l'enseignement artistique et culturelle ». Sont ensuite passés en revue le collège et le lycée puis la réussite éducative avec l'éducation prioritaire et la question de la scolarisation des enfants en situation de handicap. Enfin la place des parents et des partenaires est réaffirmée. Si le ton change par rapport aux circulaires de rentrée antérieures celle-ci entre peu dans les détails de la mise en œuvre. On ne peut que regretter le peu de mesures concrètes et opérationnelles pourtant nécessaires pour améliorer sensiblement le quotidien des écoles, des établissements et des enseignants dès la rentrée prochaine.

## Grève dans le Sup

Au moment où les difficultés budgétaires de nombreuses universités et organismes continuent d'amener suppressions et gels d'emplois de titulaires, annulations d'enseignements ou dégradation des conditions de travail et d'études et où la précarité ne cesse d'augmenter, le projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche est présenté à l'Assemblée Nationale. Aucune des mesures d'urgence demandées n'a été prise. Différentes voix rejoignent les organisations syndicales pour dénoncer certaines dispositions d'un projet de loi très éloigné de la rupture attendue. Au-delà des AG dans les établissements, des rassemblements locaux et des conférences de presse du 13 au 17 mai, les organisations\* appellent à une journée de grève et manifestations le 22 mai lors du débat à l'Assemblée nationale.

\*FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP, SNETAP), CGT (SNTRS, CGT INRA, FERC Sup), SNPRES-FO, Solidaires (Sud Recherche EPST, Sud Éducation, Solidaires Etudiant-e-s), SLR, SLU.

> FORMATION DES MAÎTRES

# ÉSPÉ dans le brouillard

Bricolage, opacité... Force est de constater que la préparation de l'ouverture des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation pour la rentrée prochaine se fait dans la précipitation et sans transparence au plan local (le plus souvent) comme au plan national.



La confusion règne aussi quant au sort des équipes d'IUFM et du réemploi, dans l'ESPE, de certains formateurs actuels.

Les universités ont dû travailler à l'élaboration des formations sans avoir la totalité des textes de cadrage définis au niveau ministériel (cahier des charges des EPSE, référentiel métier, cadre national des formations et maquettes de concours). Outre la « précipitation qui épuise les personnels » (Patrick Demougins, président de la CDIUFM), les interrogations persistent sur le rôle des ESPE : définies comme des composantes d'une université ou d'un pôle de recherches, seront-elles de vraies écoles ou des instances de coordination ? À Versailles, Bordeaux ou Toulouse, la question de savoir à quelle université sera rattachée l'ESPE n'est toujours pas tranchée. La confusion règne aussi quant au sort des équipes d'IUFM et du réemploi, dans l'ESPE, de certains formateurs actuels. Les futurs masters MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la

formation), déclinés en « premier degré », « second degré », « encadrement éducatif » et « pratiques et ingénierie de la fonction » comporteront un tronc commun (processus d'apprentissage des élèves, différenciation pédagogique, numérique...) et des enseignements disciplinaires et didactiques spécialisés. Mais l'attribution des crédits ECTS et le volume horaire relevant de l'autorité des universités, la disparité des

projets est forte et aboutit, pour certains, à un effacement du cadre national de la fonction des enseignants. En plaçant le concours en fin de M1, le risque existe de faire du M1 une année de bachotage et de rester dans un modèle de formation dit « successif » (disciplinaire d'abord, professionnel ensuite). Les épreuves de concours, aujourd'hui dévoilées, vont-elles permettre d'éviter l'écueil et ce pour chaque niveau ? L'articulation des différentes facettes de la fonction se jouera également beaucoup dans les stages. Or, il ne suffit pas de les prévoir avec progressivité (observation en licence, pratique accompagnée en M1, responsabilité en M2), pour qu'ils jouent leur rôle. Ils ne doivent pas être déconnectés des temps d'enseignement, et là encore, rien n'est encore gagné.

MARIANNE BABY

## Formateurs de terrains

La réforme en cours et les dispositifs transitoires multiplient les besoins d'accompagnement d'un nombre croissant d'étudiants et de stagiaires. Ce doit être l'occasion de redonner toute leur place aux formateurs de terrain du premier degré et du second degré. La FSU demande l'intégration de ces formateurs au sein des équipes de formation des ESPE, mais aussi une implantation cohérente de leurs postes sur l'ensemble du territoire. Reconnaissance de la fonction par des décharges de service, un accès à une réelle qualification, formation de formateur universitaire en lien avec la recherche, revalorisation des régimes indemnitaires... Le SNUipp-FSU adresse un 4 pages aux formateurs du premier degré. Les syndicats du second degré de la FSU appellent à signer une pétition : <http://www.snes.edu/Tuteur-une-petition-pour-une-autre.html>

&gt; ÉCHEC SCOLAIRE

# Décrocheurs : ça suffit !

## 12 % des jeunes sans diplômes

À l'heure où le diplôme est nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle, aucun jeune ne devrait sortir du système éducatif sans qualification. En France comme en Europe, la lutte contre le décrochage est d'actualité.

Selon la définition européenne, un « décrocheur », ou sortant précoce, est un jeune de 16 à 24 ans, sorti de formation, non diplômé ou sans autre diplôme que le brevet des collèges. En France, 12 % des 18-24 ans, soit 680 000 jeunes, étaient concernés en 2011. Les décrocheurs sont pour deux tiers des garçons, dont la scolarité a le plus souvent été chaotique dès les petites classes. Difficultés scolaires non surmontées, problèmes personnels ou sociaux s'accumulent jusqu'à provoquer un rejet de l'école. L'entrée en seconde se concrétise alors souvent par de l'absentéisme puis le décrochage, en particulier en cas d'affectation non désirée.



© RIVAUDINANA

Cette situation est onéreuse pour les jeunes, dont elle obère l'avenir, mais aussi pour la société, les structures de raccrochage et de réinsertion étant coûteuses. Prévenir et traiter au plus vite le décrochage est donc à plus d'un titre une nécessité.

Sortis de la scolarité obligatoire, les jeunes décrocheurs relèvent des Régions. Dans la pratique, ils se voient proposer différentes solutions dans le cadre des plateformes d'appui et de suivi dont l'éducation nationale est partie prenante. Les dispositifs régionaux reposant sur l'apprentissage sont en perte de vitesse, connaissant un fort taux d'échec : ils ne conviennent pas au profil

fragile de ces jeunes. L'éducation nationale et le secteur associatif proposent des retours en formation initiale, par exemple dans les microlycées ou les écoles de la deuxième chance. Le développement de ces structures est actuellement encouragé. Le projet de loi d'orientation pour l'école prévoit d'ailleurs que tout élève décrocheur puisse « poursuivre des études » afin d'acquiescer un diplôme ou un titre.

L'Éducation nationale souhaite relancer l'accompagnement des absentéistes et des décrocheurs, et c'est une bonne chose. Il faut maintenant travailler aussi en amont : repérage des difficultés d'apprentissages, contenus et pratiques d'enseignement tout au long de la scolarité... les enseignants doivent disposer d'outils pour faire réussir tous les élèves. À plus court terme, il faut donner aux équipes (enseignants, vie scolaire, conseillers d'orientation psychologues, personnels médicaux et sociaux) du temps pour travailler avec les élèves qu'elles sentent en danger. Les jeunes absentéistes ou décrocheurs ont encore plus que les autres du mal à se projeter dans l'avenir et à investir les formations qui peuvent leur être proposées. Leur prise en charge ne peut se faire que dans la durée.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

Le repérage et le décompte des décrocheurs sont coordonnés depuis 2011 par des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, le plus souvent départementales, regroupant l'éducation nationale, les collectivités territoriales et divers partenaires. Les plateformes contactent les jeunes et leur proposent des « solutions ».

Selon le ministère de l'éducation nationale, 120 000 à 140 000 jeunes de plus de 16 ans quittent chaque année le système éducatif sans valider de formation, soit 17 % d'une classe d'âge. Au total, selon Eurostat, 12 % des 18-24 ans en France sont sans diplôme, 14,4 % au niveau européen. La stratégie européenne 2020 se fixe comme objectif moins de 10 %. Le président Hollande vise 6 % d'ici 4 ans.

## Les réseaux Foquale

Le ministre Peillon a lancé en mars le chantier « décrochage ». La mise en place des réseaux Foquale (Formation qualification emploi) au sein des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs en constitue la première mesure. Pilotés par les recteurs, ces réseaux structurent l'accompagnement des jeunes : prévention dans les lycées à fort taux de décrochage, accompagnement des jeunes décrocheurs vers un retour en formation. Dans ce cadre, la Mission générale d'insertion devient Mission de lutte contre le décrochage scolaire.

Il est très positif que l'éducation nationale prenne à bras-le-corps le retour en formation initiale des plus de 16 ans sortis sans qualification. On jugera de la pertinence des dispositifs proposés à l'aune des résultats de terrain.

## L'Institut de recherches de la FSU vous propose de découvrir des livres ... au cœur de l'actualité !

Laurent FRAJERMAN



Les enseignants sont réputés pour la récurrence et la force de leurs grèves. Pourtant, ils doutent régulièrement de l'efficacité de cet outil, se déclarent quelquefois prêts à faire d'hypothétiques grèves longues, mais pas la prochaine grève courte. Comment les syndicats affrontent-ils ces questionnements ? Comment ont-ils construit l'ancrage des enseignants au cœur du mouvement social ?

Historiens, sociologues et militants d'horizons divers répondent en analysant différents types de lutte, échelonnés entre 1920 et 2010.

Prix : 8 €

Denis PAGET



Enrôlée dans la fabrication des compétences, l'école a perdu de vue sa mission première : aider les enfants à grandir, à se construire et à vivre fraternellement en société en s'appropriant une culture. Mais quelle culture ? Et quel partage des tâches avec les familles ? Ce livre fait des propositions pour guérir des politiques qui ont conduit à la régression éducative de notre pays. Ces propositions battent en brèche les idées reçues. La culture scolaire est beaucoup

plus qu'une addition de compétences et l'école ne peut rester indifférente aux mutations des pratiques culturelles.

Prix : 8 €

## Abonnez-vous...!

### « Regards croisés »

La nouvelle revue trimestrielle

regards croisés /05

École et pauvreté

Daniel Lebégue



Abonnement  
À la revue : 26 €  
Pour un an (4 numéros)

### La lettre électronique

Tous les mois

Abonnement  
Gratuit sur le site



Toutes les publications de l'Institut sont sur [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)  
Livres à commander à

# Enseigner les sciences : un enjeu citoyen



© TRÉVIERS/NAJA

***Enseigner les sciences à tous, alors que les informations scientifiques sont omni présentes dans notre environnement quotidien via Internet et les médias ? Plus que jamais une nécessité !***

**Dossier réalisé par  
Marianne Baby, Monique Daune,  
Emmanuel Guichardaz, Isabelle Sargeni-Chetaud,  
Valérie Sipahimalani**

Selon le baromètre annuel Ipsos-La recherche, les Français estiment « bien comprendre » les « problématiques de la recherche scientifique » et soutiennent l'effort de recherche. Pourtant, les études du ministère de l'éducation nationale (DEPP, note 2011-06) comme le Programme international de suivi des acquis (PISA, 2007) montrent que si les élèves de troisième et de seconde restituent convenablement leurs cours de sciences, ils ont davantage de mal à comprendre et pratiquer la démarche scientifique, à reconnaître la place de la science dans leur quotidien, à discriminer entre faits scientifiques, opinions et croyances. Pour le plus grand nombre, un fait scientifique est une croyance comme une autre. À ce titre, il est sujet au doute et peut être remis en cause, voire mis à l'index, comme le souhaitent les intégristes reli-

gieux vis-à-vis de la théorie de l'évolution. Lutter contre ces confusions, comprendre les débats de société et y prendre sa place nécessitent une culture scientifique largement partagée.

Historiquement axé sur une accumulation de connaissances, l'enseignement des sciences expérimentales cherche actuellement son équilibre entre la transmission du savoir et celle de la démarche scientifique. L'introduction récente de l'histoire des sciences en témoigne, qui permet de comprendre comment la science se construit, ce qui est solide et ce qui fait débat. Accompagnée par la recherche sur l'enseignement des sciences, mais aussi par l'académie des sciences avec le programme « La main à la pâte » dans le premier degré ou l'Enseignement intégré des sciences et des techniques (EIST) expérimenté dans certains collèges, la réflexion est encore en cours sur le sens de l'expérimentation en classe, de la maternelle au lycée. Autrefois cœur de l'enseignement, les manipulations aux protocoles à suivre pas à pas deviennent éléments parmi d'autres de la démarche scientifique, l'accent étant mis sur le questionnement qui conduit à expé-

riementer pour comprendre des situations de la vie quotidienne. Faire appel à la curiosité, à l'esprit critique, c'est un « désir de science » qu'il s'agit ainsi de développer, à la fois pour la formation citoyenne de tout un chacun et pour que certains aient l'envie de poursuivre vers les sciences fondamentales. Depuis quelques années apparaissent aussi les « éducations à », par exemple l'éducation à l'environnement et au développement durable, qui s'enseignent à travers plusieurs disciplines et devraient idéalement entraîner un travail interdisciplinaire. En attendant la mise en place des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, et des nouveaux cursus de formation, peu d'outils sont donnés aux enseignants pour mettre en place les nouvelles démarches, conduire des projets interdisciplinaires ou animer des débats autour de questions socialement vives. Enjeu citoyen, l'enseignement des sciences se cherche encore.

# Les sciences, une culture

Y aurait-il une bosse des sciences comme il y aurait une bosse des physique, la chimie, la biologie, ou la géologie sont rapidement difficiles, élitistes voire obsolètes à l'heure des données disponibles à rendre les sciences accessibles à tous.



© DONNELLY/NAIA

Pourtant, pas une semaine ne se passe sans que l'actualité nous rappelle que les grands enjeux auxquels sont confrontées la planète mais aussi ses habitants dans leur vie quotidienne ont largement à voir avec les sciences. Évolutions climatiques, santé, alimentation, transports, énergie... autant de domaines où les choix citoyens pour l'avenir doivent être éclairés par une culture scientifique commune indispensable pour ne pas être abusés par de prétendus experts ou par la communication de lobbies.

Faut-il enseigner les sciences à tous et quelles sciences ?

Notre quotidien est fait de machines (toujours plus sophistiquées) et de moyens de communication (de plus en plus complexes) qui paradoxalement, parce qu'ils banalisent l'utilisation des ondes ou celle de l'électricité, font écran aux connaissances complexes nécessaires à leur production. Pourtant, il ne s'agit pas seulement de maîtriser les savoirs technologiques de base pour pouvoir suivre les dernières évolutions des voitures, machines à laver ou robots divers

mais bien de déterminer les composantes scientifiques qui les sous-tendent et peuvent éclairer les débats actuels et surtout à venir. On pense bien sûr à l'appropriation citoyenne des questions complexes du « développement durable », des OGM (organismes génétiquement modifiés) ou de la PMA (procréation médicalement assistée). Pollutions, épidémies, risques sanitaires dressent souvent un sombre tableau. D'autres choix écologiques, économiques sont pourtant possibles. Comment espérer maîtriser des évolutions cruciales pour l'avenir sans s'approprier les éléments déterminants qui font notre environnement et le modifient ? Comment alors accepter que des savoirs indispensables pour structurer les connaissances nécessaires soient abandonnés en cours de scolarité ou relégués à un supplément d'âme ?

La curiosité pour le monde qui nous entoure, l'esprit critique (voire la contestation de ce qui est donné comme évident !) sont des garanties pour une société plus ouverte, plus égalitaire. En témoignent les efforts constants des intégristes religieux de

# pour tous ?

## Un truc de garçons...

maths? On pourrait le penser tant la perçue dans la scolarité comme sur Internet. Pourtant, il y a nécessité



tout poil pour interdire certains savoirs, certains cursus scolaires. Différents domaines scientifiques sont concernés par cette approche : sciences de la nature, chimie, physique... Les connaissances disponibles se sont tellement multipliées, complexifiées et fortement spécialisées au cours du dernier siècle, en France comme dans le monde, qu'aucun scientifique ne peut prétendre aujourd'hui maîtriser à lui seul l'ensemble de sa discipline. De la mécanique des fluides au génome, en passant par la statistique, il est sans doute impossible de dresser la liste des connaissances aujourd'hui incontournables dans notre société, et donc devant être transformés en savoirs scolaires. Et comment rendre compte des interactions entre ces savoirs ? Comment déterminer à quel niveau des cursus il convient de les enseigner ?

Cette culture, et la démarche intellectuelle sous-jacente, est pourtant indispensable, et bien au-delà de l'école primaire et du collège pour tous. Elle l'est tout autant pour pouvoir développer la formation des futurs chercheurs en sciences.



© TRÉVIER/SINAIA

Faire de la science, un métier réservé à une élite masculine? Les représentations évoluent...

Selon une étude réalisée par Harris Interactive en novembre 2012, les élèves de Troisième et de Seconde perçoivent spontanément les métiers scientifiques comme des métiers d'excellence qui sont « épanouissants » et « permettent de faire des découvertes utiles à la société » mais destinés aux personnes les plus diplômées et donc aux bons élèves, désireux de faire de longues études. Fait positif, 83 % des filles

et 80 % des garçons interrogés pensent que les métiers scientifiques (les plus cités sont ceux de chercheur, d'ingénieur ou de médecin) sont autant faits pour les filles que pour les garçons. Et si 53 % des filles considèrent que les femmes sont actuellement peu

nombreuses dans ces métiers, elles n'estiment pas pour autant ne pas avoir le profil pour les exercer.

Une enquête plus ancienne (2008) avait mis en évidence l'influence du niveau scolaire sur l'attrait pour les filières scientifiques. 82 % des garçons au-dessus de la moyenne en mathématiques se sentaient capables, contre seulement 53 % des filles. Les choses ont donc évolué même si beaucoup, reste à faire: il n'y a encore que 7 filles pour 10 garçons en série scientifique au lycée.

## Science, sexe et société

Puberté, règles, érection, préliminaires, plaisir, grossesse, contraception, pilule de troisième génération, patch, préservatif, SIDA, procréation médicalement assistée, avortement, hormones, transmission des maladies génétiques, bébé médicamenteusement, excision, gestation pour autrui, être une fille

ou un garçon, être attiré sexuellement par les filles et/ou les garçons, respect de l'autre, affectivité... autant de questions touchant tout aussi bien l'intime que l'organisation sociale. Les sciences de la vie abordent les aspects scientifiques de la sexualité (organes génitaux et leur fonctionnement, cerveau et



© RIVALDINAIA

sexualité, prise en charge médicale de la procréation etc.). Il lève des tabous, donne aux filles et aux garçons la connaissance sur le corps de l'autre, et des éléments de maîtrise de la sexualité et de la procréation.

Les élèves disposent aussi de (trop rares) séances d'éducation à la sexualité, occa-

sions de travailler plus particulièrement les questions affectives et relationnelles. Ils sont alors encadrés par les équipes pluriprofessionnelles (enseignants, personnels médicaux et sociaux, personnels d'encadrement et de vis scolaire), mais aussi par des partenaires de l'école (associations, mouvements...).

## Apprendre en faisant

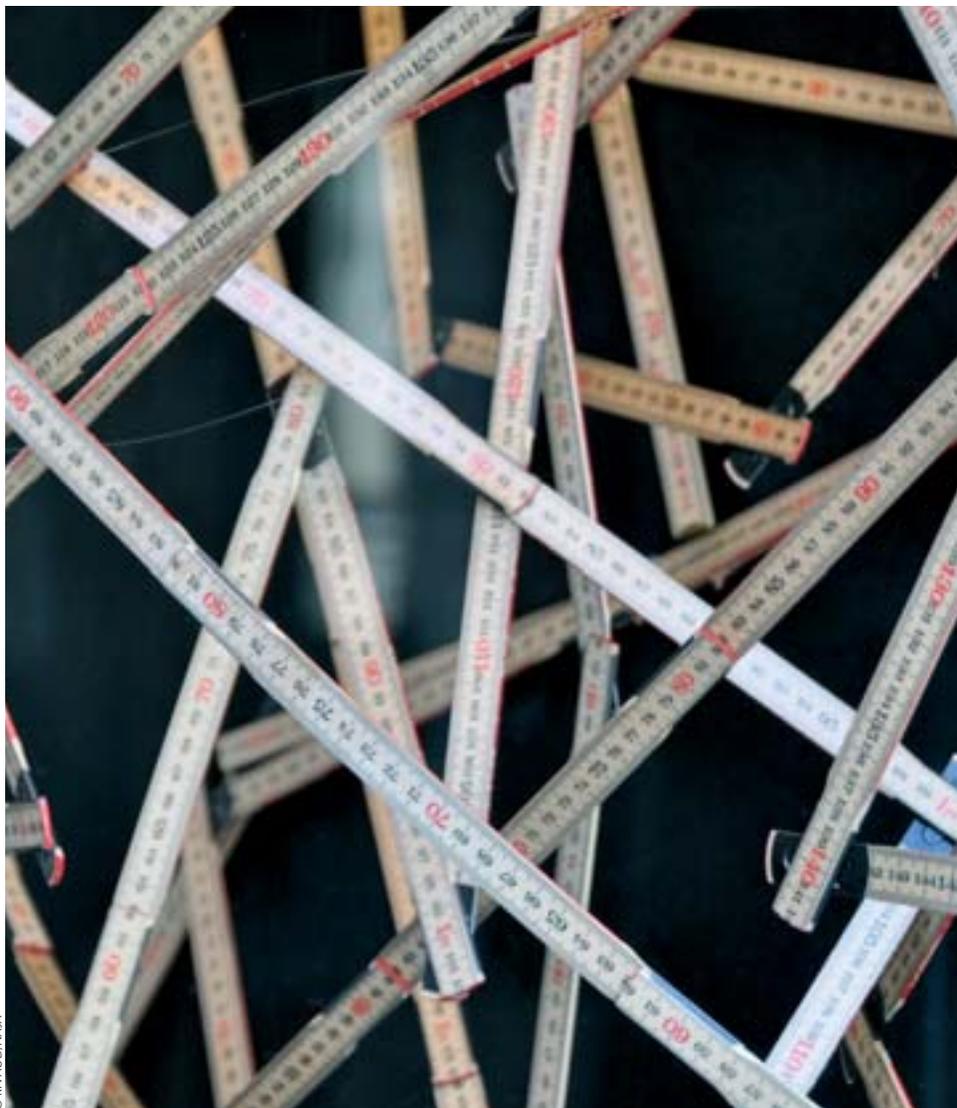
**Ca flotte ou ça coule? Les balles roulent-elles toutes à la même vitesse? Dès l'école maternelle, les activités scientifiques sont convoquées sous la forme d'une « découverte du monde » mise en œuvre en tenant compte des spécificités de l'âge : on peut, dès 3 ans, découvrir un phénomène, voir que ses effets sont variables et qu'il existe des relations entre eux. Les élèves peuvent participer à la construction d'une explication (et non pas seulement comprendre celle de l'enseignant), prédire des événements et changer d'avis selon ce qui advient. Il s'agit d'amener chacun à savoir poser des questions (et non pas seulement répondre à celles de l'enseignant), à problématiser. Pour cela, il faut articuler pratiques langagières et vécu collectif. En élémentaire aussi, il s'agit de faire de l'élève un questionneur, de développer sa capacité à raisonner, à regarder la réalité du monde, à affûter sa curiosité. Et il n'est pas trop compliqué d'organiser les activités puisque la science est partout! Comment faire pour que les graines germent plus vite? Pourquoi nos ombres dans la cour ne sont pas toujours aussi grandes? Pour répondre aux questions, la science s'apprend en faisant. L'expérience permet de confirmer ou d'invalider des hypothèses. Les traces sont consignées dans un cahier de sciences. « La Main à la pâte », initiée par l'académie des sciences sous l'égide de Georges Charpak, a donné un nouveau souffle à la science à l'école primaire, même si le manque de temps, de matériel, de formations, et de documents d'accompagnement de qualité font que ces enseignements ne sont pas toujours assurés de façon pertinente.**



© CADELUNAJA

# Comment s'y prendre

Comment s'y prendre pour rendre tous les jeunes familiers de la science, mais aussi pour susciter des vocations scientifiques? Le Conseil supérieur des programmes prévu dans le projet de la loi d'orientation pour l'école aura à faire des propositions.



© RIVALUDINAJA

Le défi actuel est de permettre d'accéder par la pratique au mode de construction du savoir scientifique.

Tête moins pleine mais mieux faite? Les études internationales défendent un enseignement intégré des sciences, orienté vers leur usage au quotidien. En France, l'académie des sciences défend à travers le programme « la main à la pâte » la démarche d'investigation, privilégiant « la construction des connaissances par l'exploration, l'expérimentation et la discussion ». Elle propose au collège l'expérimentation EIST (Enseignement intégré des sciences et tech-

niques), qui réunit sous un seul les cours de sciences de la vie et de la Terre, de sciences physiques et chimiques, et de technologie en Sixième et en Cinquième. Son évaluation en terme de résultats des élèves montre qu'elle ne révolutionne pas l'enseignement des sciences, alors qu'elle met en difficulté les enseignants qui prennent en charge des matières qu'ils maîtrisent mal.

Le défi actuel est de permettre d'accéder par la pratique au mode de

# Éduquer à...



© TRÉVIER/SINAIA

Comment prendre position sur les grands débats de société, par exemple la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, sans être contraint par les avis d'experts ?

construction du savoir scientifique, afin de comprendre ce qui permet de qualifier une connaissance de « scientifique ». Pour cela, le contact avec le réel tel que mis en place par les travaux pratiques traditionnels est nécessaire mais ne suffit pas. Or la mise en place dans la classe de la démarche scientifique ne va pas de soi : observation, recueil de données, mesure, problématisation, questionnement et formulation d'hypothèses, invention de protocoles permettant la mise à l'épreuve de ces hypothèses, expérimentation, usage de matériel et d'équipements spécialisés... autant d'étapes dont la mise en œuvre demande de laisser aux élèves de l'autonomie, de permettre la prise d'initiative, le tâtonnement et l'erreur. Réfléchir au montage électrique qui permet l'allumage de l'ampoule, se demander comment classer scientifiquement une collection d'êtres vivants, imaginer un protocole pour déterminer si une personne a besoin ou non d'une vaccination... Concrètement, il faut du temps, des groupes d'élèves pas trop chargés, du matériel, et des enseignants formés.

Il y a donc à choisir : les horaires n'étant pas extensibles (ils ont même été réduits ces dernières années), ajouter au cours, quelle qu'en soit la forme, des moments de démarche scientifique suppose de faire des choix en matière de contenus et d'évaluation des élèves. Il est possible de gagner en efficacité en travaillant les programmes de façon à permettre de l'interdisciplinarité. Travailler la digestion et la chimie organique, la respiration et la solubilité des gaz dans les liquides... montrer la cohérence de la démarche scientifique en s'appuyant sur les différentes sciences qui la pratique, leur histoire, leurs méthodes, leurs résultats.

Si le débat sur les méthodes d'enseignement ne sort guère de la communauté enseignante, celui sur les contenus à dispenser fait souvent polémique. Des questions peuvent même faire l'objet de pressions, comme en témoigne la difficulté de certaines familles à accepter l'enseignement de l'évolution ou des bases scientifiques de la sexualité, l'entrée bien timide de la question des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans les programmes.

Depuis plusieurs années, aux objectifs généraux des disciplines se sont rajoutés des objectifs éducatifs transversaux, visant à donner au futur citoyen, « *les moyens de faire des choix en menant des raisonnements qui lui permettront de prendre des décisions, d'agir de manière lucide et responsable, tant dans sa vie personnelle que dans la sphère publique* » (B.O. n° 41, novembre 2011).

Ainsi, l'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, écologique, éthiques et civiques. L'éducation à la santé se décline en éducation nutritionnelle, éducation à la sexualité, prévention des conduites addictives. L'éducation à la « responsabilité face aux risques » vise à acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, pour se protéger et pour porter secours. Ces actions se conduisent tout au long de la scolarité, de la maternelle à la terminale. Intégrées dans le projet d'école ou d'établissement, elles mobilisent des acteurs internes et externes (associations, professionnels...), souvent sous forme de partenariat. Cela peut passer par la création d'une mare dans un collège pour étudier la biodiversité, ou bien la récupération des déchets verts en vue d'un compostage, qui lui-même permettra la réalisation d'un jardin pota-

ger auquel les élèves des écoles primaires participeront.

Si les premiers textes sur l'éducation à l'environnement sont parus en 1977, ce n'est véritablement qu'à partir des années 2000 que les « éducations à... » se sont généralisées et ont été pleinement intégrées au Code de l'Éducation. Pour autant, elles ne sont guère mises en place, et cela pour diverses raisons. La plus importante tient probablement à leur nature même. Si les objectifs officiels sont ambitieux, comment les mettre en pratique ? Que cherche-t-on à obtenir des élèves ? Travailler la complexité des comportements humains sans tomber dans la prescription (consommer 5 fruits et légumes par jour, trier ses déchets, éviter le tabac et l'alcool etc.) nécessite de pouvoir s'appuyer sur des connaissances variées. De par la nature des thèmes abordés, les enseignements scientifiques sont très sollicités, sans que les programmes ni les horaires ne soient conçus de manière à constituer un appui. Par ailleurs, ce type de séances ou de projet demande une conduite particulière, à laquelle les enseignants ne sont généralement pas formés. Là encore, le conseiller supérieur des programmes devra trancher sur la manière d'intégrer les différentes « éducations à ... » dans les programmes pour éviter les empilements de dispositifs.

# Un enseignement qui évolue

Suspecté d'entrer en contradiction avec la doctrine religieuse, l'enseignement des sciences a connu depuis ses balbutiements au début du XVIII<sup>e</sup> siècle des fortunes diverses, étant le plus souvent réservé à la formation professionnelle (militaires, architectes...).



© TRÉVIERS/NAVA

Finis le simple apprentissage de vocabulaire, les élèves doivent dorénavant avoir des connaissances scientifiques.

Il ne fut définitivement introduit à tous les niveaux à l'école qu'à partir de 1882, Jules Ferry souhaitant donner aux enfants « un viatique de connaissances positives utiles, immédiatement investissables dans leur vie quotidienne ». Les programmes de 1902 consacrent quant à eux l'introduction de la physique-chimie et des sciences naturelles au lycée. La leçon de choses est alors la règle. Il s'agit d'éduquer les sens pour comprendre le monde, en particulier par l'observation et la dénomination de ses objets. Le cours de

questionnements supposés des élèves pour construire les connaissances. À l'école primaire, les sciences entrent dans les nouvelles « activités d'éveil ». Cependant, la diffusion de cet enseignement bute sur le manque de formation des maîtres. Il sera relancé par « la main à la pâte » à la fin des années quatre-vingt-dix (voir page 20). Dans le secondaire, la « démarche expérimentale » engage les enseignants des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix dans le scénario observation - hypothèse - expérience - résul-

sciences repose sur la mémorisation de vocabulaire.

À partir des années soixante, sous l'influence de la recherche et des mouvements pédagogiques, se développent les pédagogies « actives ». Il s'agit de partir des représentations et des

tats - interprétation - conclusion. Si les élèves sont actifs puisqu'ils manipulent du matériel, leur réflexion n'est guère sollicitée par des travaux pratiques très guidés. Dans les années 2000, la « démarche d'investigation », importée du monde anglo-saxon, vise à mettre l'élève en situation de devoir résoudre un problème scientifique, et donc d'exercer un raisonnement. Fini le simple apprentissage de vocabulaire, les élèves doivent dorénavant avoir des connaissances scientifiques et savoir utiliser microscope, oscilloscope et ordinateur, mais aussi pratiquer la démarche scientifique, être en mesure de raisonner, de critiquer... Le choix de courir de si nombreux lièvres met actuellement l'enseignement des sciences sous tension. En témoigne le virage pris par les récents programmes de physique de la série scientifique : modernisation par l'entrée de la physique du XX<sup>e</sup> siècle, simplification de l'outil mathématique, volonté de donner plus d'initiative aux élèves... Il serait peut-être temps de mener une réflexion générale sur l'enseignement des sciences, afin de construire des cursus cohérents au fil de la scolarité et entre disciplines.

## Pisa : la France sous la moyenne

Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE, PISA vise à évaluer la façon dont les jeunes sont capables d'exploiter leurs connaissances dans leur pratique quotidienne.

La « littéracie en sciences » est définie comme disposer de connaissances scientifiques personnelles mais aussi être capable de les utiliser pour identifier les problèmes scientifiques, acquérir de nouvelles connaissances, expliquer les phénomènes scientifiques, avoir des réflexions fondées sur les sujets scientifiques. Il faut enfin avoir conscience des effets de la science sur notre environnement matériel, culturel et intellectuel. La moyenne des pays de l'OCDE est de 501 en 2009. Le score des élèves

français est de 498 (575 pour Shanghai, 554 pour la Finlande).

Au-delà des comparaisons entre pays, dont la portée est limitée par l'adéquation des programmes nationaux au test, la structure des résultats français pose question. Elle montre une forte dispersion : les garçons généralement réussissent mieux que les filles, les élèves en seconde à 15 ans ont de bons résultats alors que ceux qui ont une année et plus de retard ont de mauvais scores, la majorité préfère ne pas répondre que de commettre une erreur...



© CADIEU/NAVA

# Pierre-Henri Gouyon : « Des gardes-fous à la folie technologique »

## Qu'est-ce que « la science » ?

C'est une des démarches que se donne notre société pour comprendre le monde et ce qui nous entoure, et éventuellement agir sur lui en connaissance de cause. La science est caractérisée par des méthodes qui permettent de distinguer ses résultats des idéologies ou des croyances. Il y a d'autres approches possibles : religieuse, artistique... chacune a sa vérité propre. À cet égard, le texte du pape Jean-Paul II sur l'évolution est remarquable, parce qu'il distingue bien regard scientifique et croyance religieuse. La puissance de la science réside en ce que ses théories obéissent à des contraintes (économie d'hypothèse, expériences reproductibles...) qui permettent d'expliquer, mais aussi de prédire un grand nombre de faits. La médiatisation des débats scientifiques, sur le réchauffement climatique par exemple, pourrait laisser croire que rien n'est sûr et que tout peut être remis en cause. Ce n'est pas le cas. Les débats portent sur des théories nouvelles ou sur le développement de théories, mais il n'est pas question de remettre en cause certaines parties des théories qui ont été définitivement établies : la Terre est ronde, il y a une évolution biologique, etc.

## Quelles sont les relations entre la science et la société ?

De tout temps les vérités scientifiques ont dérangé, parce qu'elles disent des choses en contradiction avec le bon sens. Galilée a été jugé pour avoir dit que la Terre était ronde. Maintenant, les enfants le savent dès le plus jeune âge et l'école enseigne pourquoi on peut avoir la tête en bas de l'autre côté de la planète sans tomber pour autant. Les avancées fondamentales, pour être bien intégrées, doivent être enseignées très tôt. Th. Dobzhansky a dit, et tout le monde l'a répété, que rien en biologie n'a de sens si ce n'est à la lumière de l'évolution. De ce point de vue, les SVT sont enseignées d'une manière dépourvue de sens. Au lieu de montrer

comment chaque forme, chaque organe, chaque fonction résulte d'un bricolage évolutif, tout est présenté dans un cadre quasiment magique où tout fonctionne sans qu'on ait la moindre idée de pourquoi. Un pédagogue japonais a comparé cette façon de présenter la biologie à ce que des martiens à qui on décrirait en détail une voiture pourraient comprendre si on ne leur disait pas que ce sont des moyens de transport pour les

## « De tout temps, les vérités scientifiques ont dérangé »

humains. De ce point de vue, il y a un gros travail à faire sur les programmes. En biologie, l'évolution devrait être la référence dès les petites classes, par exemple. Il faut que les citoyens comprennent les scientifiques et leur démarche, afin qu'ils puissent avoir une vision critique, et les moyens de différencier la science pure des idéologies ou des intérêts économiques.

## Qu'attendent les scientifiques de la société ? on a parfois l'impression d'un sentiment de supériorité de leur part...

Les scientifiques se croient parfois autorisés à avoir des avis sur tout, parce que ce sont eux les spécialistes. Mais les choses sont plus complexes, et souvent les débats présentés comme scientifiques ont des conséquences bien au-delà des sciences. OGM, nucléaire, il y a des enjeux économiques, ou en termes de risques pour les sociétés, sur lesquels les scientifiques ne sont pas compétents et n'ont pas à décider pour les citoyens. Prenons par exemple la culture des OGM (organismes génétiquement modifiés), variétés végétales issues de la technologie de la transgénèse. La recherche montre que la diminution de la biodi-

versité des semences est un risque pour l'avenir, parce qu'elle rend la production agricole mondiale très fragile vis-à-vis des aléas biologiques (virus et autres prédateurs). Elle montre aussi les banques de semences permettent de conserver les gènes des plantes, mais que les graines meurent si elles ne sont pas mises en culture tous les 10 ans. Les citoyens doivent avoir ces faits en tête lors des débats sur les méthodes des multinationales de l'agroalimen-



Pierre-Henri Gouyon, professeur au Muséum national d'Histoire naturelle.

taire, quand elles déposent des brevets sur le vivant pour renforcer leurs monopoles ou qu'elles affirment être la seule solution pour nourrir l'humanité à l'horizon 2050. L'agriculture technologique est coûteuse et ne réduit pas les inégalités d'accès à l'alimentation. J'attends des citoyens qu'ils mettent en débat la brevetabilité du vivant, et qu'ils donnent des gardes-fous à la folie technologique.

# La transition énergétique

Lancé à l'automne dernier, le débat national sur la transition énergétique voulu par le Président de la République entre dans sa phase active avec de multiples concertations et des initiatives décentralisées en direction du grand public. Une loi de programmation est prévue en octobre.

L'énergie est partie intégrante de notre société : elle nous permet de nous chauffer – ou de nous rafraîchir,



Le chauffage des habitations et des bureaux représente près de la moitié de la consommation d'énergie.

d'éclairer, de nous déplacer, de transporter, mais aussi d'imprimer, construire, soigner... Il n'est pas question de nous en passer.

Mais avec une consommation mon-

diale qui a plus que doublé depuis 1973, et dont les 4 cinquièmes sont basés sur les énergies fossiles, la situation n'est plus tenable, tant au niveau mondial que national.

## Un état des lieux préoccupant

La disponibilité des ressources fossiles est devenue une préoccupation à moyen terme. Si son évaluation est encore une source de débat (voir POUR n° 161), on peut estimer que le monde dispose de 40 à 60 années de réserves prouvées pour le pétrole, 70 années pour le gaz naturel et un peu plus de deux siècles pour le charbon. L'autre préoccupation concerne le climat : les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), qui font maintenant autorité, ont montré que le dérèglement climatique est déjà à l'œuvre avec une augmentation notable des températures moyennes des océans et de l'atmosphère, et qu'il est lié à l'augmentation des gaz à effet de serre (GES).

Si rien n'était fait pour diminuer ces émissions, le monde pourrait connaître un changement climatique majeur avec un réchauffement moyen de 3 à

4 °C, voire plus, dans la seconde partie de ce siècle.

## La situation de la France

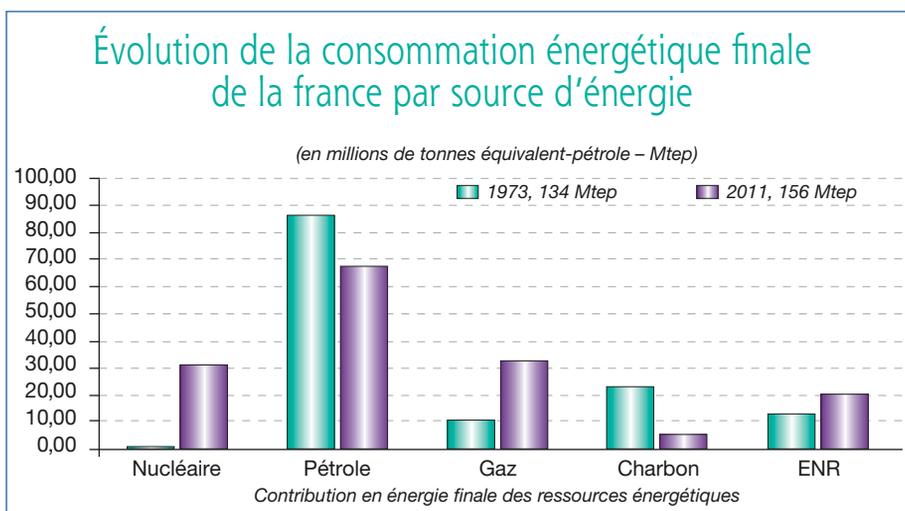
Si elle se situe globalement dans la moyenne des pays développés en ce qui concerne sa consommation énergétique, la France se caractérise par la revendication d'une « indépendance » énergétique, avec notamment, au sortir de la deuxième guerre mondiale, la nationalisation des compagnies d'électricité (EDF), de gaz (GDF) et de charbon, et le développement du nucléaire civil. Ce dernier, qui représente environ 13 % de la production d'électricité dans le monde, fournit 75 % de cette énergie sur le territoire national!

Cette indépendance est toute relative cependant, car l'intégralité de l'uranium est importée, de même que la quasi-totalité du pétrole, du gaz et du charbon.

Contrepartie de ces choix, la France est en retard sur la part des énergies renouvelables (EnR), avec un peu plus de 10 % des besoins couverts par les EnR contre plus de 16 % au niveau mondial, et surtout 47 % en Suède, ou encore 65 % en Norvège.

## Les engagements

Face à cette situation, le pays s'est engagé à réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % et d'augmenter la part du renouvelable de 20 % d'ici 2020. C'est le paquet du « 3x20 » correspondant aux directives européennes. Le Président de la République a également fixé l'objectif d'une évolution de la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75 % actuelle à 50 % à l'horizon 2025. Plusieurs pistes sont explorées. Il s'agit d'abord de promouvoir la sobriété énergétique, à tous les niveaux, ce qui suppose agir sur les comportements collectifs comme indi-



Source : d'après Bilan de l'énergie, 2011, SoeS

La part des énergies renouvelables est plus faible en France que dans le reste du monde. (Ici, en arrière plan d'une centrale thermique, le champ d'éoliennes off-shore de Copenhague).



© TRÉVIERS/NAJA

viduels mais aussi de réaliser des choix sur les investissements et l'aménagement du territoire (habitat, éclairage urbain, organisation des transports...). L'efficacité énergétique (rapport entre l'énergie produite et l'énergie directement utilisable) est également visée. On estime ainsi à 35 % les pertes d'énergie actuelles. Rattraper notre retard dans les EnR nécessitera des investissements importants dans les filières de l'éolien d'une part et du bois-énergie d'autre-part.

Enfin, - et là les échanges sont beaucoup plus vifs - les questions du recours aux ressources de pétrole ou gaz « non-conventionnelles » (entendez gaz de schistes, forages profonds...), et de l'avenir, à terme, du parc nucléaire sont également posées. La transition énergétique n'est donc plus une hypothèse, elle est devenue une nécessité d'autant plus impérieuse que du retard a déjà été pris : selon la source WWF 2007 sur l'empreinte écologique de l'humanité, les besoins de celle-ci excèdent déjà les capacités de la planète depuis les années 1990! Ce grand chantier du quinquennat, lancé dans un contexte de crise économique, tiendra-t-il ses promesses?

EMMANUEL GUICHARDAZ

## 3 questions à Alain Grandjean : « Rendre positive la transition »

**Quels sont les principaux enjeux du débat sur la transition énergétique?**

Il y a un enjeu économique, car notre facture, notamment dans les domaines du transport et du chauffage ne cesse d'augmenter, un enjeu social car plus de 3,5 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique, et un enjeu écologique également car 70 % de notre consommation d'énergie finale est issue de ressources fossiles, limitées. Mais le principal enjeu est politique : il s'agit de rendre compréhensible, positive la nécessité de la transition.

**Que préconisez-vous pour notre pays?**

Pour le logement, il faut élaborer un plan ambitieux de rénovation thermique. Ambitieux, car cette approche doit être systémique, et

donc agir sur tous les leviers : financement, accompagnement, labellisation... pour entraîner toute la filière. Cela suppose aussi un contrôle et une maîtrise des prix.

Pour le transport, et même s'il est nécessaire, le report sur le ferroviaire ne résoudra pas tout. Il faut donc aussi agir sur le transport routier, en diminuant la consommation des moteurs et en revoquant les combustibles utilisés, en augmentant le remplissage, en favorisant le partage des véhicules, ce qui suppose de revoir notre rapport à la voiture individuelle.

**Faut-il remettre en cause notre modèle de développement économique?**

Il faut se saisir de l'opportunité de la nécessité de la transition pour sortir du mo-



Alain Grandjean  
économiste,  
Président du Comité  
des experts.  
Co-fondateur et associé  
de la société Carbone 4.

dèle économique actuel. Avec une population mondiale de bientôt 9 milliards, le droit à consommer toujours plus ne résiste pas. Mais cela nécessite de revoir la distribution des revenus et des richesses produites. Par ailleurs, le court terme des marchés financiers, surtout en période de crise, s'oppose aux investissements à long terme, une régulation est donc indispensable.

## Le Front pop' en 220 photos

À Montpellier, les visages du Front populaire recouvrent la façade d'un pavillon municipal, le bien nommé Pavillon populaire. Lieu dédié à la photo, il accueille jusqu'au 9 juin 220 clichés et documents réalisés entre 1934 et 1938. Ces documents sont rassemblés sous le titre « La volonté de bonheur ».



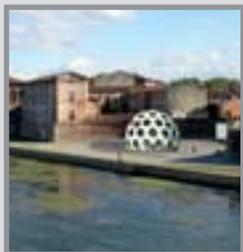
© TREVIER/SNAJA

Cette volonté, c'est le poing levé que les ouvriers et employés immortalisés par les photographes l'ont revendiquée. Manifestations, grèves « sur le tas », départs des usines en rang pour inonder les boulevards d'une marée de revendications, scandant « Unité ! » entre Nation et République, ravitaillement à travers les grilles de l'usine ou du magasin occupés... Ces instants pionniers de la lutte du peuple de gauche sont capturés, de jour et de nuit, par des photographes, salariés ou indépendants, envoyés pour illustrer journaux et magazines. Les grands rassemblements, les épisodes de lutte ouvrière, les premiers congés payés ont vu le jour grâce à une nouvelle génération d'appareils photos, légers et maniables, qui a mêlé à la foule de jeunes initiateurs du photojournalisme. Les articles, unes et affiches de l'Humanité, Le Populaire, Vu, Regards, Miroir du monde... imposent la vision des ouvrières de Renault, des enfants sur les épaules des pères, des centaines d'ombres noircissant le pavé. Ces instantanés, signés ou anonymes, témoignent aussi des émeutes fascistes, zooment sur les gradins du haut desquels Blum, Thorez, Daladier et Salengro incarnent la victoire électorale des partis socialiste, communiste et radical en 1936. L'art du reportage de Capa, Kertész, Cartier-Bresson, Willy Ronis, immortalise des visages déterminés et emplis d'espoir, les rires et sourires des premiers loisirs, l'émergence d'un nouveau cinéma avec Jean Renoir.

## Nouveau printemps à Toulouse

Le Printemps de septembre fait place à « Artists come first ». Son nouveau directeur, l'artiste Jean-Marc Bustamante, a déployé les expositions du Festival international d'art de Toulouse en huit lieux emblématiques au fil de la Garonne. Aux Abattoirs, les reconstructions de sculptures minimalistes du peintre et architecte Tony Smith (1912-1980) et les œuvres de ses deux filles, au Capitole Michel Alberola inspire un concert, aux Jacobins les œuvres de Julian Rosefeldt, à la Fondation Bemberg celles de Howard Hodgkin... Jusqu'au 23 juin.

[www.toulouseartfestival.com](http://www.toulouseartfestival.com)



DR

## (not) Music à Marseille

Du 25 avril au 9 juin, la Friche de la Belle-de-Mai à Marseille accueille dans le cadre de Marseille-Provence, Capitale européenne de la culture 2013, This is (not) Music, une manifestation qui mixera art contemporain, street culture, skateboard et musique bien sûr. Au centre



DR

de la manifestation initiée par le Cabaret aléatoire, une grande exposition la Dernière Vague rassemblera installations, performances, tableaux, films et photos pendant que le reste de la Friche sera investie par les skaters. Jusqu'au 9 juin. [Thisisnotmusic.org](http://Thisisnotmusic.org)

## Féeries au Pont du Gard



DR

Les artistes du Groupe F sont des artificiers nouvelle génération. Usant de technologies sophistiquées, projection vidéo en morphing, générateurs de flammes, compositions lumière, chorégraphies pyrotechniques et jeu de personnages de lumière sur des musicales originales, ils ont l'art d'enflammer les endroits les plus improbables. En allant au Pont du Gard, le public pourra se régaler pendant

4 soirées de leur fiction onirique et ludique sur le thème du voyage, du rêve, du mythe, « Ulysse au Pays des Merveilles ». Les 7, 8, 14 et 15 juin.

## Électro de printemps

Les musiques électroniques ont choisi l'arrivée du printemps et les congés de mai pour inviter leur public. Deux nouveaux festivals électro se sont installés à Paris : le Weather Festival (du 17 au 19 mai), pour un public de connaisseurs, et Marvellous Island (du 7 au 11 mai), qui rassemble les pionniers de la house. Ces deux événements font écho à un festival pionnier du genre, les Nuits Sonores lyonnaises (du 7 au 12 mai).



DR

## La littérature a son Atlantide

Au Lieu unique et à la Cité des Congrès, se tient Atlantide, le tout nouveau festival des Littératures à Nantes. Du 31 mai au 2 juin, plus de 60 auteurs étrangers et français



DR

seront présents, parmi lesquels António Lobo Antunes, Ismail Kadaré, Rachid Boudjedra... Les auteurs nantais sont également invités, le poète Philippe Beck, Eric Pessan, Sylvain Coher, ou encore Patrick Deville (Prix Femina 2012). De multiples rendez-vous imaginés autour de ces écrivains et poètes, réunis à l'invitation d'Alberto Manguel, qui débattront, échangeront autour du vaste thème *Des mythes dans le présent*, déclinés en rencontres d'auteurs, lectures, performances etc. Avec une exposition Roland Topor au Lieu unique.

[www.atlantide-festival.org](http://www.atlantide-festival.org)

# Amsterdam, le siècle d'art

Avril à Amsterdam a été riche en événements : réouverture du Rijksmuseum le 19 après dix ans de travaux, du musée Van Gogh le 24 après une réorganisation de sa collection et... abdication de la Reine.

La capitale des Pays-Bas n'est pas à un paradoxe près et c'est tout son intérêt. Sa richesse, issue d'une longue tradition commerçante, a vu naître au « siècle d'or » Rembrandt, un génie de la peinture qui a dû composer avec les puissants pour imposer un style révolutionnaire. Elle est aussi la ville d'un artiste singulier, Van Gogh, qui a fait fi des figures imposées. Et, pour aborder le XXI<sup>e</sup> siècle, elle a voulu rénover deux de ses grands musées qui abritent les œuvres de deux personnalités qui attirent le monde entier.

Le 30 avril, Beatrix, reine des Pays-Bas, abdiquait pour laisser le trône à son fils Willem-Alexander. Ce fut, à l'instar de tous les 30 avril à Amsterdam, une belle fête. Avec une couleur dominante, le orange. C'est en effet coiffés, habillés, déguisés en orange, la couleur nationale, que les Hollandais rendent traditionnellement hommage à leur chère tête couronnée. Rues bondées, canaux envahis d'embarcations de toutes sortes, musiques en tous genres, les Hollandais s'en sont donnés à cœur joie et bière en main jusque tard dans la nuit.

L'inauguration du Rijksmuseum fut donc la dernière grande célébration de la reine. C'est le 19 avril que le musée a rouvert ses portes, après dix longues années de travaux de réhabilitation, de rénovation et de restauration. Une transformation exceptionnelle, du bâtiment et de la présentation de ses collections.

À l'extérieur, les façades du XIX<sup>e</sup> siècle ont retrouvé l'aspect d'origine du bâtiment néo-gothique. On les croirait neuves. À l'intérieur, les accès d'entrée au musée ont été excavés et recouverts d'une verrière, rappelant l'idée de Pei au Louvre. Ils abritent deux immenses halls d'accueil inondés de la lumière naturelle.

La présentation des célèbres collections du musée a elle aussi été entièrement repensée, offrant aujourd'hui un parcours chronologique retraçant l'histoire hollandaise du Moyen-Âge au XX<sup>e</sup> siècle. Y sont présentés pêle-mêle des peintures, sculptures, objets d'art



Le 19 avril, le Rijksmuseum a rouvert ses portes, après dix longues années de travaux de réhabilitation, de rénovation et de restauration.

et meubles retraçant l'histoire hollandaise. Mais si le Rijksmuseum attire les visiteurs du monde entier, et il espère doubler sa fréquentation pour atteindre quatre millions d'entrées annuelles, c'est qu'il abrite quelques-uns des chefs-d'œuvre de Rembrandt (1606-1669), parmi lesquels la célèbre « Ronde de nuit ». La toile monumentale, qui représente en fait « La compagnie du capitaine Franz Banning Cocq et du Lieutenant Willem van Ruy-

tenburch », est emblématique de ce musée. Accrochée en son centre, dans une salle qui porte son nom, la composition de Rembrandt témoigne de la puissance néerlandaise au XVII<sup>e</sup> siècle – le Siècle d'Or – lorsque les Pays-Bas dominaient le commerce mondial. Si les visiteurs se pressent pour visiter le lieu c'est aussi pour y admirer les tableaux de Vermeer et de Franz Hals, deux autres génies du siècle d'or.

VÉRONIQUE GIRAUD

## La Place des trois musées

Les trois plus grands musées d'Amsterdam se trouvent Museumplein (Place des musées). Avant le Rijksmuseum, le Stedelijk museum (musée municipal) d'art moderne avait rouvert ses portes en septembre 2012 après de longs travaux de rénovation de son bâtiment néorenaissance et, le 24 avril, c'était au tour du musée Van Gogh tout proche. Sept mois de rénovation ont permis de réorganiser entièrement la présentation des toiles de l'artiste aussi familier en France qu'en Hollande. Les murs du musée ont changé de couleur, ils sont plus sombres qu'auparavant et les ambiances des salles ont voulu mettre le visiteur au plus près de Van Gogh.

« À partir d'aujourd'hui, les visiteurs pourront voir la nouvelle exposition, qui montre Van Gogh comme s'ils pouvaient regarder par-dessus l'épaule de l'artiste » pendant qu'il peint, assure le directeur du musée Axel Rüger. Ses dessins, son matériel, ses lettres confèrent une perception plus intime de l'artiste. La palette de Vincent Van Gogh, par exemple, recèle un éventail des pigments utilisés par le peintre. Il est même possible pour les visiteurs d'examiner au microscope les coups de pinceau et le choix des couleurs de Vincent Van Gogh sur certains tableaux. On s'y délecte avant tout des plus grands chefs-d'œuvre du peintre néerlandais, exposés pour certains tels qu'il l'aurait souhaité. Les visiteurs pourront aussi comparer deux versions différentes des célèbres « Tournesols », dont l'une a été prêtée par un musée londonien.

# Le marché du street-art

Si du street-art sont nés quelques artistes qui font œuvre de dénonciation politique et rejettent toute reconnaissance du marché, ce courant a fait une entrée royale au musée et dans les galeries dès les années 2000.

Aujourd'hui, on prend essentiellement connaissance de la création artistique par Internet et les ventes internationales des œuvres les plus cotées. Porteuses de tant de découvertes stylistiques et de dénonciations, la



Les anciennes usines et les immeubles abandonnés, espaces préférés des taggeurs.

peinture et la sculpture du xx<sup>e</sup> siècle sont exposées et conservées dans les musées et galeries ou acquises par les riches et les puissants. Le grand public s'en trouvant en grande partie exclu, les jeunes ont cherché un

mode d'expression parallèle. Ils l'ont trouvé dans le lieu public avec le street-art. La rue, la voie ferrée sont les supports de créations singulières, à la portée de tous. Mais cette pratique clandestine, porteuse de messages critiques, chassée par les autorités, a été rattrapée par les modes de reconnaissance du marché de l'art. Elle entre désormais dans les galeries, les musées, les salles des ventes.

Les happenings et performances des années soixante à 70, où les artistes européens et américains rejetaient pour la première fois l'idée même de l'art, celle établie par des siècles de son histoire, étaient porteurs d'une violente critique politique et sociale. Hégémonie américaine, nazisme, colonialisme, guerres d'Algérie et du Vietnam, consommation passive, place de la femme, autant de sujets incarnés par des artistes qui n'hésitaient pas à intervenir par la provocation et les corps nus dans les lieux publics, invitant la population à réagir, ce qu'elle faisait parfois violemment. Cinquante ans après que reste-

t-il de ces (ré) actions artistiques, comme Fluxus, qui ont rarement fait mouvement ou école, affirmant plutôt la singularité ? Des photos, des films, de rares objets.

## Colorer les villes

Dans les rues, il y a déjà Ernest Pignon-Ernest, Christo... Ces artistes d'un art éphémère ont élaboré une pensée, une idéologie, et interviennent sur le domaine public, avec l'accord des autorités et leur geste est porté par une intention écrite déclarée, formelle. Ce n'est pas le cas du street-art, dont les immenses « signes » et lettres des premiers taggeurs sont venus colorer dans le monde entier les murs des villes, très haut sous les toits, sur les bâtiments abandonnés, les voies ferrées, wagons désaffectés, parkings souterrains... nuitamment, en toute illégalité. Par des jeunes gens succombant aux délices de la transgression, de la marginalité.

Le street-art s'est donc mis à la portée de la population, en altérant son espace qu'elle avait l'habitude de voir protégé. Les réactions sont parfois hostiles aux dégradations de lieux qui appartiennent à tous. Mais les graffs ont leurs amateurs, et leur musique, le hip hop. Art éphémère, il est paradoxalement préservé, conservé, avec la circulation sur Internet des vidéos et photos numériques.

## De l'usage de la bombe

Le street-art a révélé dans les années quatre-vingt des centaines de graphistes dans le monde, élevés au biberon de la BD, des mangas, des dessins animés, de la pub. Ces univers de la culture populaire se sont retrouvés surdimensionnés, découpés, colorés, au hasard des rues. Si Klein utilisait les rouleaux de bâtiment, les street-artistes utilisent la bombe de peinture industrielle, le pochoir et par-

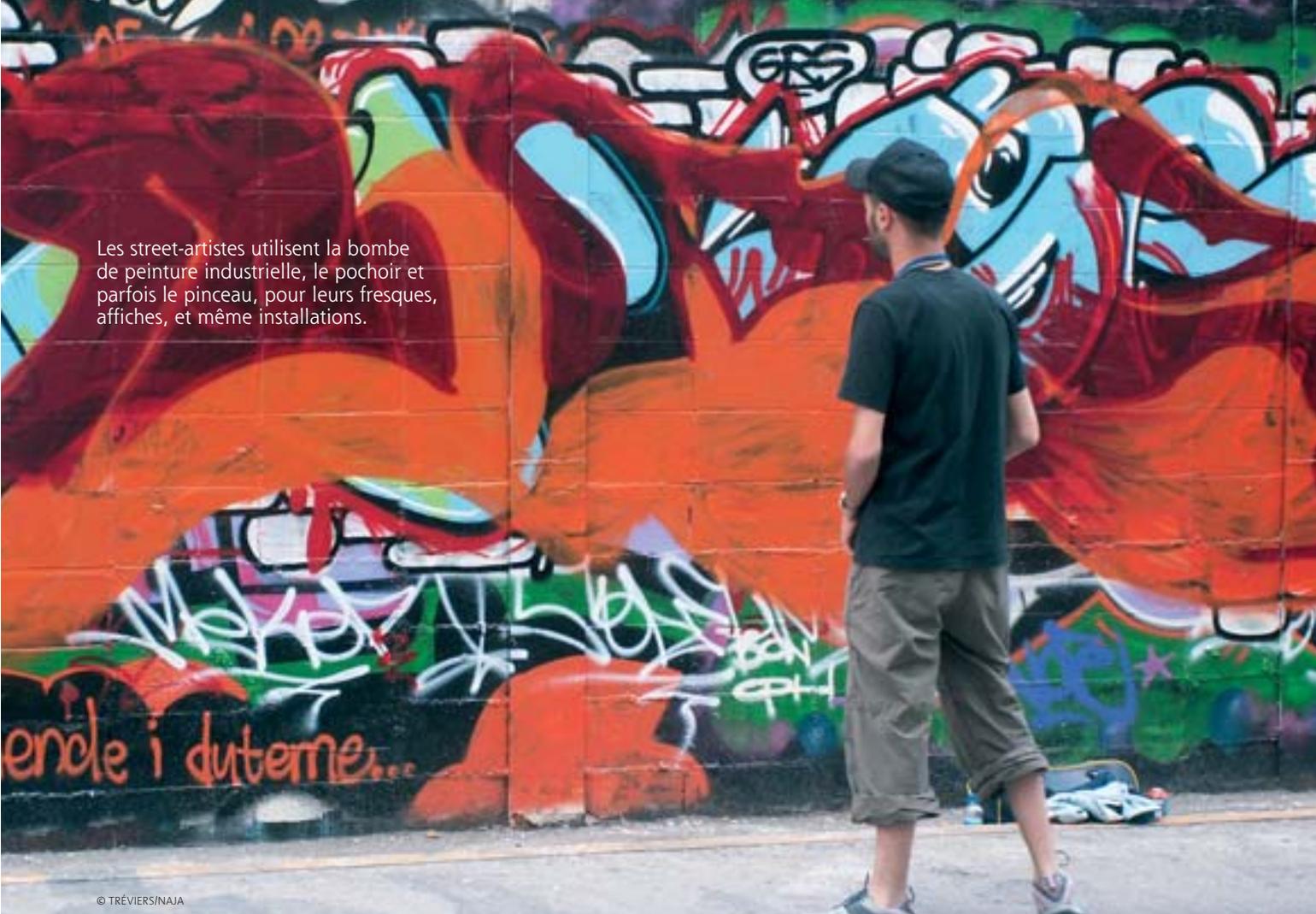
## Street-art news

À Paris, après la Fondation Cartier, le musée de la Poste, le Palais de Tokyo, le Musée d'Art Moderne de la Ville et le CentQuatre accueillent l'exposition rétrospective « Keith Haring, the political line ». Lors de ses séjours à Paris, l'artiste graffeur américain marqua ses signes le métro, les rues de Paris, les tee-shirts des passants, des bâches géantes, transformant l'idée de l'art. Nul besoin de faire des études d'art pour comprendre ses compositions de silhouettes colorées mettant en scène personnages, bébés à quatre pattes et chiens. Les ados pourront s'initier, aux côtés de Rero, Ox, Ludo, YZ's, Mark Jenkins..., aux techniques du graff dans les « Workshops » gratuits de l'atelier 13/16 du musée.

Le livre de photos Crimes of minds paraît en mai. Il relate deux ans d'un projet de transformation des rues de la ville portuaire de Brest en musée à ciel ouvert par 28 graffeurs, 11 photographes, 6 vidéastes, 10 musiciens pour 21 fresques.

Celle qui fut la plus grande usine d'acier et de fonte en Europe est le site de la première édition d'« Urban art biennale ». jusqu'en novembre 2013. Le lieu s'ouvre régulièrement à l'art urbain.





Les street-artistes utilisent la bombe de peinture industrielle, le pochoir et parfois le pinceau, pour leurs fresques, affiches, et même installations.

© TRÉVIERS/NAJA

fois le pinceau, pour leurs fresques, affiches, et même installations. Le courant a reçu très vite vers une reconnaissance artistique mondiale. Keith Haring, dont le musée d'art moderne organise une rétrospective, en est un exemple. Ainsi que les nombreuses expositions programmées dans une usine sidérurgique désaffectée de la Ruhr, à Völklingen, près de Sarrebrück en Allemagne, aujourd'hui inscrite au Patrimoine Culturel Mondial. Mais pas seulement. Les galeries ouvrent leurs portes au street-art, le délocalisant, lui ôtant son support premier, la rue. Il a même l'impudence de séduire le commerçant qui passe commande pour décorer ses grilles de fermeture. Récupération d'une dissidence ? Ou constat que l'art ne peut exister sans le marché, avec sa politique d'acquisition et de conservation ? Quelques artistes continuent à faire œuvre de dénonciation politique et rejettent le marché. Mais le street-art a fait une entrée royale au musée et dans les galeries dès les années 2000. Né dans la rue, il a très vite acquis le statut d'art contemporain et pénétré les collections.

VÉRONIQUE GIRAUD

### 3 questions à Meinrad Maria Grewenig : « Le street art devient mobile »

**Pourquoi exposer des œuvres de rue sur des toiles ? Pourquoi une biennale d'art urbain ?**

Avec l'art urbain, le street art devient mobile. La mobilité de ces œuvres leur fraye un chemin vers les musées. Par là, l'une des plus importantes tendances de l'art qui intervient dans l'espace public devient muséale.

**Pourquoi ce choix du street-art dans l'usine sidérurgique de Völklingen ?**

Dans une situation d'agglomération urbaine, l'art urbain - comme aucun autre art du présent - doit s'imposer contre les machines gigantesques de la Völklinger Hütte. Les artistes de l'art urbain du monde entier aiment ce lieu.

**Comment voyez-vous l'évolution du street-art ?**

Le développement de l'art urbain changera la scène culturelle entière et les musées. Au moment où l'art urbain fera partie de la culture muséale, cette culture muséale devra être questionnée à nouveau.



© KLAUK

Professeur Meinrad Maria Grewenig, docteur en histoire de l'art, archéologie classique, philosophie et sciences éducatives, est enseignant à l'université de Salzbourg.

### Une biennale à Völklinger Hütte

Le Professeur Meinrad Maria Grewenig dirige depuis sa création en 1999 le Patrimoine Culturel Mondial Völklinger Hütte - Centre européen d'art et de culture industrielle installé dans l'usine sidérurgique qui fut la plus grande usine d'acier et de fonte en Europe (fermée en 1986). À partir de 2013, avec l'Urban art Biennale, le site présentera tous les deux ans les nouvelles créations qui puisent leur source dans l'art du graffiti.

Militant de l'éducation contre le racisme et pour l'égalité des droits, l'ancien footballeur et Champion du monde 1998 **Lilian Thuram** a reçu la Légion d'Honneur à Pâques.

**Vous êtes intervenu en faveur du mariage pour tous. Quel lien faites-vous avec votre engagement contre le racisme et comment accueillez-vous le vote de la loi ?**

Parler du racisme, du sexisme ou de l'homophobie c'est avant tout, parler de l'égalité car ces discriminations relèvent d'une même logique. Tout au long de l'histoire on a vu comment les femmes ont lutté pour obtenir le droit de vote, comment les personnes de couleur noire ont lutté pour être mises elles aussi sur un même plan d'égalité. Le fait que cette loi passe enfin montre que nous sommes dans la même démarche. L'égalité devant la loi invite à beaucoup plus d'égalité dans les rapports sociaux et humains.

**Avez-vous été surpris par les réactions anti mariage pour tous ?**

J'ai été surpris par les politiques qui ont attisé le feu. Mais en même temps ce n'est pas complètement surprenant car le racisme, le sexisme, l'homophobie... c'est quelque chose de culturel dû à notre conditionnement qui voudrait qu'un couple ce soit un homme et une femme. Parmi les opposants, beaucoup nous renvoyaient sans cesse au religieux, mais dans une société laïque, ce ne sont pas les lois religieuses qui définissent le principe de l'égalité. Il me semble qu'une institution telle que l'Éducation nationale doit pouvoir questionner fortement les religions pour faire la différence entre les lois qui relèvent du religieux et celles qui relèvent de la société.

**En 2012 vous avez publié *Manifeste pour l'égalité*, vous avez fait partie des personnalités, avec Stéphane Hessel, qui ont créé le collectif Roosevelt. C'est un engagement nouveau pour vous ?**

Non, c'est plutôt une manière de s'interroger sur la façon dont nous pouvons construire une société

## « Racisme, homophobie, une même logique »



© MIRAFINIA

plus égalitaire. L'égalité est une notion extrêmement récente: le droit de vote des femmes en France, c'est 1944, dans les années 1960 il y avait encore la ségrégation aux États-Unis et les décolonisations commençaient à peine, l'apartheid a duré jusque dans les années 1990... L'égalité se gagne, elle ne se donne pas, c'est aussi quelque chose de fragile qu'il faut construire sans cesse en continuant de dénoncer les inégalités qui persistent.

**Vous avez été élevé au grade d'Officier de la Légion d'Honneur à Pâques. Qu'est-ce qui vous vaut cette distinction ?**

Je pense que je l'ai reçue par rapport au travail de la Fondation engagée dans l'éducation contre le racisme et qui essaye de questionner la société autour de l'égalité. Je prends cette distinction comme un encouragement pour la Fondation. Elle va à toutes celles et tous ceux qui y travaillent, au comité scientifique, mais aussi aux enseignants qui m'invitent à parler du racisme dans les écoles. Elle va aussi à la MGEN et la CASDEN qui ont permis que l'outil pédagogique

« Nous autres » voie le jour. Cette médaille, c'est un remerciement adressé à toutes ces personnes, à travers moi.

**Justement en 2010 vous avez sorti le double DVD « Nous autres », conçu pour les enseignants qui souhaitent aborder la question du racisme. Comment est-il reçu ?**

On a dépassé les 20 000 demandes mais le plus important est que les enseignants qui prennent le temps de travailler avec cet outil pédagogique comprennent que parler de ce sujet n'est pas tabou. *Nous autres* leurs propose des connaissances scientifiques qui permettent d'avoir une autre lecture de l'histoire de l'espèce humaine, alors que pendant des siècles on a expliqué aux enfants qu'il y avait des différences liées à la couleur de la peau. Le racisme c'est avant tout une façon de penser le monde héritée de notre éducation. Je dis souvent, on ne naît pas raciste on le devient! Chacun d'entre nous est porteur de préjugés qui sont dus au passé, nous devons avoir le courage de les analyser pour les dépasser et construire une société où il y aurait plus de justice.

**Un mot de foot : l'équipe de France au Brésil, vous y croyez ?**

C'est très difficile à dire et tout aussi difficile de se projeter dans l'avenir. Ce que je crois en tous cas c'est que l'équipe de France donne en ce moment une très belle image du foot et que ses derniers matches ont été performants. J'espère que ça va continuer. La page de l'Afrique du Sud, oui, elle a été tournée.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
PIERRE MAGNETTO



Depuis 70 ans,  
nous militons et  
agissons pour que les  
enfants  
et les adolescents  
aient accès aux  
vacances  
et aux loisirs éducatifs.



LES VACANCES. C'EST COMME L'ÉCOLE.  
TOUS LES ENFANTS Y ONT DROIT

# SOLIDAIRES POUR LE DROIT AUX VACANCES

Soutenez notre action  
<http://solidaritevacances.jpa.asso.fr>



PARTICIPEZ À LA COLLECTE NATIONALE 2013

## La Jeunesse au Plein Air

Confédération des organisations laïques de vacances et de loisirs d'enfants, d'adolescents et de jeunes.  
21 rue d'Artois - 75008 Paris - Tél. 01 44 95 81 20 - Fax. 01 45 63 48 09 - [www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)



# ENSEIGNANTS

**Le droit d'auteur existe  
pour que soient créées  
des publications de qualité  
et que vous puissiez disposer  
de leur richesse et de leur diversité**

## Être ENSEIGNANT...

### C'est une mission...

celle de faire acquérir  
des savoirs, des pratiques  
afin de construire l'individu,  
le citoyen de demain

### C'est un savoir-faire...

celui de sélectionner et de traiter  
des sources de connaissances  
pour les mettre à la portée  
d'un jeune public

## Être AUTEUR...

### C'est une mission...

celle d'exprimer des idées,  
de conter des histoires,  
de relater des faits  
afin de faire progresser  
les savoirs

### C'est un savoir-faire...

celui de concevoir et de créer  
des sources de connaissances  
et de les mettre à la disposition  
d'un public

